

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-558

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Union Nationale des Combattants de Chambois Fel Aubry-En-Exmes Ommeel Montormel Coudehard (61)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Combattants Section d'Huberville (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-559

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Club des amis du Meccano	40 ^{ème} exposition internationale du jeu de construction de Meccano les 9, 10 et 11 mai 2013 à la Ferté-Macé (61)	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-560

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 6 780 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Gala ENSICAEN	Gala de l'ENSICAEN le 30 novembre 2012 à Deauville (14)	1 000 €
Union Nationale des Combattants du Département du Calvados	Congrès départemental le 23 septembre 2012 à Bayeux (14)	500 €
Union Nationale des Combattants du Département de la Manche	Congrès national de l'Union Nationale des Combattants de la Manche, les 10, 11 et 12 mai 2013 à Cherbourg-Octeville (50)	5 000 €
Comité Départemental du Mouvement de la Paix	Journée Internationale de la Paix des Nations Unies du 14 au 24 septembre 2012 à Caen	280 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers relatifs au Comité Départemental du Mouvement de la Paix et à l'Union Nationale des Combattants du Département du Calvados ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-561

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Mmes CAUCHY et PIOLINE ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie	21 ^{ème} édition du Festival les Boréales du 15 novembre au 1 ^{er} décembre 2012	5 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-562

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Sportive de la Police de Caen	Challenge régional de football en salle le 16 novembre 2012 à Carpiquet (14)	300 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-563

sur les bâtiments régionaux : transaction avec le mandataire ICADE PROMOTION à la suite d'arrêt d'opérations

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• de conclure une transaction avec la Société ICADE PROMOTION, mandataire de la Région Basse-Normandie, à la suite des arrêts d'opérations suivantes :

- construction de l'atelier des Ouvriers Professionnels et du garage à vélos au lycée « Rostand » à Caen ;
- réalisation des locaux pour l'enseignement des sciences au lycée « Rostand » à Caen ;
- restructuration du secteur électrotechnique au lycée « Jules Verne » à Mondeville ;
- rénovation du bâtiment externat et logement au lycée « Jean Mermoz » à Vire ;
- réalisation du hall agroéquipement au lycée agricole « Le Robillard » à St-Pierre-s/Dives ;

• d'indemniser la société ICADE PROMOTION à hauteur de 84 365 € ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la transaction jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-564

sur l'exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du budget 2012 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-565

sur l'aménagement du territoire : attribution de subvention

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPEP-5UCPEP : Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen Métropole 07/13 de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 285 035 € au titre des conventions territoriales selon le détail suivant :

- 187 000 € au titre des dossiers CP5U8132SI - convention de programmation du pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs,
- 98 035 € au titre des dossiers CP5U8303SI - convention de programmation du Parc naturel régional du Perche,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe 1 ;

- d'acter que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe II, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique de la sous-mesure 321 du FEDER ou du dispositif 341b2 du FEADER ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * n° 12-343 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 concernant l'ingénierie territoriale et d'approuver les nouvelles répartitions des aides présentées en annexe II,

Dans le cadre du contrat d'agglomération de Cherbourg et de l'aménagement du quartier des Provinces

- * n° 08-136 de la Commission Permanente du 21 mars 2008, afin de réduire à **188 653,92 €**, au lieu de 235 200 €, la subvention attribuée à la Ville de Cherbourg, pour la création d'un jardin public de l'îlot Nivernais,

- * n° 08-859 de la Commission Permanente du 21 novembre 2008, afin de porter à **307 286 €**, au lieu de 276 336 €, la subvention attribuée à la Ville de Cherbourg pour la restructuration du Parc Mendès France, opération pour laquelle le coût est désormais évalué à **1 105 036 €** ;

- d'autoriser le Président à verser à la notification de la présente délibération :

- l'intégralité des subventions forfaitaires relatives à l'ingénierie territoriale,
- une avance correspondant à 80 % de chacune des subventions « variables » relatives à l'ingénierie territoriale, le solde étant versé sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan d'activité ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-566

**sur l'aménagement du territoire : grand projet Haras du Pin – 1^{ère} tranche de travaux
sur le bâtiment Tournebride**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 12-345 du 29 juin 2012 en prévoyant les modalités de versement de la subvention suivantes :

- versement d'une avance correspondant à 80 % du montant de la subvention, soit 192 000 €,
- versement du solde à l'achèvement des travaux sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses visé par un comptable public, justifiant de la réalisation de travaux à hauteur de 265 000 € HT conformément au budget prévisionnel ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-567

sur l'aménagement du territoire : études et information géographique – acquisition mutualisée de la base de données BDOrtho® Historique 1947-1952 sur l'ensemble du territoire bas-normand dans le cadre d'un partenariat avec les départements du Calvados et de la Manche

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à :

- solliciter les subventions suivantes, dans le cadre de l'acquisition mutualisée de la licence étendue de la base de données BDOrtho® Historique 1947-1952,

- 8 000 € auprès du Département du Calvados,
- 8 000 € auprès du Département de la Manche,

- signer avec les Conseils Généraux du Calvados et de la Manche, la convention correspondante jointe en annexe, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-568

sur l'aménagement du territoire : Appel à projets « réinventons les campagnes »

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5UNPAM « accueil de nouvelles populations » de 300 000 € votée en 2012 un montant de 11 069,50 € au titre du dossier 12UACCUEIF « accueil des nouvelles populations en milieu rural » ;

- de retenir les projets figurant en annexe ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, au titre de l'appel à projets « Réinventons les campagnes », un montant total de subventions de 11 069,50 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-569

**sur l'aménagement du territoire : avis de la Région sur le Schéma de Cohérence
Territorial (SCOT) du Pays de la Baie du Mont Saint Michel**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, avec les observations jointes en annexe ;
- de réitérer son soutien pour la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, dans un souci de bonne articulation avec la structure pays ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-570

sur l'environnement : habitat solidaire et durable – 400 rénovations BBC

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 €, votée en 2012, un dossier d'un montant de 20 000 € au titre du dossier 12NCLIMAT ;

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région une subvention de 20 000 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de leurs logements.

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de autoriser le Président à signer :

- les conventions avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention type « 400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « Pour un Habitat solidaire et durable »

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-571

**sur l'environnement : Avis de la Région sur le Plan Urbanisme de la commune de
Regnéville-sur-Mer (50)**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Regnéville-sur-Mer (50), conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-572

sur l'environnement : préserver les ressources en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif au Syndicat Mixte du Littoral Normand,

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 47 925,45 € au titre du dossier CP5N5210SI Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer pour les actions bassins versants ;

- sur l'APSUB « Préserver les ressources en eau » de 203 000 € votée en 2012, un montant de 1 440 € au titre du dossier 12NEAUUSEI Eaux usées et pluviales ;

- sur l'AECPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 1 500 € au titre du dossier CP5N5210SF Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer, pour les actions bassins versants,

- sur l'AESUB - 5NEAURI - « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 300 000 € votée en 2012, un montant global de 106 000 € au titre du dossier 12NEAUBIO Eau Biodiversité Complément ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du Budget de la Région

➤ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER**

- 41 974,58 € au Syndicat Mixte de la Souilles pour réaliser la 2ème tranche de travaux dans le cadre du programme pluriannuel de restauration de la Souilles et de ses affluents, pour un montant subventionnable de 209 872,88 €,

- 5 950,87 € à la Communauté de Communes du Perche Rémalardais pour réaliser la 2ème tranche du nouveau programme de restauration de la Corbionne, concernant le rétablissement de la continuité écologique du ruisseau de la Coignardière, pour un montant subventionnable de 39 672,49 € ;

➤ **au titre de la politique de l'eau hors CPER**

- 1 440 € à la Communauté de Communes du canton de Lessay pour l'installation d'un récupérateur d'eaux pluviales, pour un montant subventionnable de 4 800 € ;

sur le chapitre 937 du Budget de la Région

➤ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER**

- 1 500 € au Syndicat Mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine pour l'analyse de l'eau des sous bassins du Sarthon, pour un montant subventionnable de 10 000 € ;

➤ **au titre de la politique de l'eau hors CPER**

- 6 000 € au CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE pour le suivi du littoral de la Manche pour l'année 2012, pour un montant subventionnable de 24 000 €,

Diffusée le :

- 100 000 € au Syndicat Mixte du Littoral Normand pour la 3ème année de la mise en œuvre du ROLNP (Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard) ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'émettre un avis favorable au projet :

- de périmètre de SAGE Sienne, Souilles, Ouest Cotentin appelé scénario 1 ;

- au projet de SAGE du Couesnon arrêté par la CLE le 12 juillet 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions,

- la convention avec le Syndicat Mixte du Littoral Normand, jointe en annexe 1 ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-573

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 €, votée en 2012, un montant global de 950 001,44 € au titre du dossier 12NCLIMAT, ventilé comme suit :

- 645 775,84 € pour les Economies d'énergie,
- 304 225,60 € pour les Energies renouvelables ;

- sur l'AESUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 1 170 000 €, votée en 2012, un montant global de 50 915 € au titre du dossier 12NCLIMAF ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907, du Budget de la Région*

➤ **au titre du dossier « Economie d'énergie »**

- 498 440 € aux 5 bénéficiaires de l'annexe 1 pour la rénovation de logements BBC ;
- 21 571 € aux 5 bénéficiaires de l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiment ;
- 10 344,84 € aux 3 bénéficiaires de l'annexe 3 pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises ;
- 115 420 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 4 dans le cadre de l'appel à projet Défi'Bat,

➤ **au titre du dossier « Energies renouvelables »**

- 252 294,60 € aux 5 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5 pour l'installation de chaufferies bois ;
- 3 438 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 6 des projets d'achat de matériel pour le bois énergie ;
- 24 735 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 7 pour l'installation de chauffe-eau solaires ;
- 1 000 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 8 pour une installation géothermale très basse énergie ;
- 10 263 € aux 8 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 9 pour l'installation d'éoliennes individuelles ;
- 12 495 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 10 pour l'installation d'une éolienne ;

** sur le chapitre 937, du Budget de la Région*

➤ **au titre du dossier « Economies d'énergie »**

- 25 155 € à la Communauté de communes du Pays de l'Aigle (61) pour la mise en œuvre du plan de déplacement inter-entreprises, pour une dépense subventionnable de 50 309 € HT ;

Diffusée le :

- 20 760 € à la Communauté de communes du Pays Granvillais (50) pour la mise en œuvre du plan global de déplacement, pour une dépense subventionnable de 69 200 € HT ;
 - 5 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) (14) pour l'organisation de marchés solidaires sur l'agglomération caennaise, pour une dépense subventionnable de 27 600 € HT ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
 - de m'autoriser à signer :
 - les conventions relatives au FORES avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n°11-117 de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 15 décembre 2011,
 - les conventions relatives à l'appel à projets « Efficacité énergétique des bâtiments en Basse-Normandie – Défi'Bat » avec les bénéficiaires détaillés à l'annexe 4, selon le modèle de convention correspondant, approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 mai 2012 relative à « Lutter contre les changements climatiques »,
 - les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :
 - Communauté de communes du Pays de l'Aigle (61) pour l'élaboration d'un plan de déplacement inter-entreprises ;
 - les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :
 - SARL Le Relais de la Forêt pour l'installation d'une chaudière bois à plaquettes et réseau de distribution chauffage et eau chaude de l'hôtel-restaurant,
 - EARL Marie pour l'installation d'une chaudière bois déchiqueté et réseau de chaleur pour chauffer les salles de maternité et sevrage (élevage porcin),
 - Maison Familiale Rurale du Pointel pour l'installation d'une chaudière bois déchiqueté,
 - Etablissement de Travail Protégé de Saint-James pour l'installation d'une chaufferie ;
 - tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-574

**sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 – Conventions relatives à la mise en
accessibilité des gares d'Argentan, de Lison et de Vire**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP CPER « CPER Infrastructures » votée en 2008 pour 65 357 000 €, un montant de 2 168 755,13 € ventilé comme suit :

- 2 118 520,88 € au titre du dossier CP5Q6410SI « Modernisation Etudes et Travaux »,
- 50 234,25 € au titre du dossier CP5Q6910SI « Accessibilité PMR »,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région une subvention de 2 168 755,13 € à Réseau Ferré de France répartie comme suit :

- 53 297,63 € pour financer la phase projet de mise en accessibilité de la gare de Vire
- 50 234,25 € pour financer la phase projet de mise en accessibilité de la gare de Lison
- 2 065 223,25 € pour financer la phase Travaux de mise en accessibilité de la gare d'Argentan ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France et l'Etat les conventions relatives au financement de la phase Travaux pour la mise en accessibilité de la gare d'Argentan, des études Projet pour la mise en accessibilité des gares de Lison et Vire et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, jointes en annexe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision,

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-575

sur les transports ferroviaires : mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la gare de L'Aigle : études en phase d'avant-projet et projet sur le périmètre RFF

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 € voté pour 2012, un montant global de 791 883,97 € au titre du dossier 12QBFGAR « Rénovation des gares », ventilé comme suit :

- 183 749,25 € pour de l'accessibilité,
- 608 134,72 € pour des travaux de la rénovation des bâtiments voyageurs ;

• d'attribuer sur le chapitre 908 « Transports » du Budget de la Région :

- une subvention de 183 749,25 €, à Réseau Ferré de France, soit un taux d'intervention de 75 %, afin de réaliser les études concernant la mise en accessibilité PMR de la gare de L'Aigle,
- une subvention de 608 134,72 €, à la SNCF afin de réaliser les travaux de modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de L'Aigle

• d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France la convention relative au financement des études avant-projet/projet pour la mise en accessibilité de la gare de l'Aigle, jointe en annexe,
- avec la SNCF, la Ville de L'Aigle et la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle la convention relative au financement des travaux de rénovation de la gare de L'Aigle, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-576

**sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention pour la
modernisation de la gare de Pontorson - travaux**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » votée en 2012 pour 4 000 000 €, un montant de 428 437,96 € au titre du dossier 12QBFGAR « Rénovation des gares », ventilé comme suit :

- 428 437,96 € pour les travaux de la rénovation des bâtiments voyageurs ;

- d'attribuer, sur le chapitre 908 « Transports » du Budget de la Région, une subvention de 428 437,96 €, soit un taux de participation de 50 %, à la SNCF afin de réaliser les travaux de modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Pontorson.

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la Ville de Pontorson et le Département de la Manche, la convention relative au financement des travaux de rénovation de la gare de Pontorson, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-577

**sur les transports ferroviaires : avenant n°1 à la convention des études Région – SNCF
préalables au déploiement d'un système billettique sur le réseau TER de Basse-
Normandie**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Intermodalité » votée en 2012 pour 3 000 000 €, un montant de 25 000 € au titre du dossier 12QBFBILL « Billettique Intermodale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 « Transports » du Budget de la Région, à SNCF un montant de 25 000 € au titre des études préalables au déploiement d'un système billettique sur le réseau TER de Basse-Normandie, en complément de la subvention de 297 000 € accordée par délibération n°12-240 du 25 mai 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec SNCF l'avenant n° 1 à la convention relative à la réalisation et au financement des études préalables au déploiement d'un système billettique sur le réseau TER de Basse-Normandie, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-578

**sur les transports ferroviaires : Service Régional de Transports Ferroviaires de
Voyageurs TER – Compte de facturation définitif 2011**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » votée en 2012 pour 66 093 829 €, un montant de 726 533,43 € au titre du dossier 12QFECONV « Dessertes ferroviaires TER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 « Transports » du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 726 533,43 €, au titre d'un acompte sur le compte de facturation conventionnel définitif 2011;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF l'avenant n° 35 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transports régional de voyageurs, joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-579

sur les transports ferroviaires : Service Régional de Transports Ferroviaires de Voyageurs TER – organisation des services routiers de substitution

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n° 1 à la convention relative à la reprise de l'offre routière par la Région Basse-Normandie, joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-580

sur les transports ferroviaires : autorail grande capacité

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Infrastructures et matériel » votée en 2012 pour 20 750 000 €, un montant de 96 402,16 € au titre du dossier 12QBFIAGC « Acquisition de matériel ferroviaire TER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 « Transports » du Budget de la Région à la SNCF une subvention de 96 402,16 € répartie comme suit :

- 2 613,90 € pour le remplacement des moquettes en 1^{ère} classe des Autorails Grande Capacité bas-normands en complément de celle de 102 971 € attribuée par délibération n°10-616 du 22 octobre 2010, portant le montant total de la subvention à 105 584,90 €,

- 93 788,26 € pour la mise en accessibilité des Autorails Grande Capacité bas-normands en complément de celle de 1 276 646 € attribuée par délibération n°09-985 du 18 décembre 2009, portant le montant total de la subvention à 1 370 434,26 €,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-581

sur les transports ferroviaires : desserte du Mont-Saint-Michel – Avenant relatif au financement de l'étude d'avant projet de modernisation de la ligne entre Avranches et Pontorson

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Etat et RFF, l'avenant n° 3 à la convention relative au financement de l'étude d'Avant Projet de modernisation de la ligne entre la gare d'Avranches et Pontorson (Gare de Pontorson exclue), joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-582

**sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 – Desserte du Mont-Saint-Michel –
modernisation de la ligne entre Folligny et Avranches – Avenant à la convention travaux**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec Réseau Ferré de France, l'avenant n° 2 à la convention relative au financement des travaux de modernisation de la section de ligne entre Folligny et Avranches, joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-583

sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 : travaux de modernisation du poste de la gare d'Avranches – avenant à la convention de travaux

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec Réseau Ferré de France, l'avenant n° 2 à la convention relative au financement des travaux de modernisation du poste de commande de la gare d'Avranches, joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-584

sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 – Travaux relatifs au BAPR Surdon-Alençon – Avenant à la convention travaux

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec Réseau Ferré de France, l'avenant n° 1 à la convention relative au financement des travaux relatifs au BAPR Surdon-Alençon, joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-585

sur les transports ferroviaires : CPER 2007-2013 – Axe Paris-Granville – Conventions relatives aux travaux de signalisation et aux études GSM-R

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP CPER « CPER Infrastructures » votée en 2008 pour 65 357 000 €, un montant de 534 129,08 € au titre du dossier CP5Q6410SI « Modernisation Etudes et Travaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 « Transports » du Budget de la Région, une subvention de 534 129,08 € à Réseau Ferré de France, ventilé comme suit :

- 484 129,08 € pour financer les travaux de signalisation,
- 50 000 € pour financer les études d'adaptation au GSM-R ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France les conventions relatives au financement des travaux de signalisation et à l'étude GSM-R, jointes en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-586

sur les routes : Programme Régional d'Aménagement de Sécurité du Calvados

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Mme GAUGAIN ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 46 843 € correspondant au solde de la participation de la Région Basse-Normandie pour les opérations engagées dans le cadre du PRAS (Programme Régional d'Aménagement de Sécurité) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général du Calvados l'avenant n°2 à la convention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-587

sur la Basse-Normandie : Une Vélo-Région / Volet Vélorail – Association « Pour la Vire »

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Vélos-Urbains » de 100 000 € votée en 2012, un montant de 2 600 € au titre du dossier 12QBRVF « Vélos AE » ;

- sur l'APSUB « Vélos-Urbains » de 2 200 000 € votée en 2012, un montant de 400 € au titre du dossier 12QBRVI « Vélos AP » ;

- d'attribuer à l'association « Pour la Vire » pour son activité vélorail, une subvention forfaitaire de 3 000 € répartie comme suit :

**sur le chapitre 908 du budget de la Région*

- 400 € sur le poste « Investissement »

** sur le chapitre 938 du budget de la Région*

- 2 600 € sur le poste « Fonctionnement »

Cette subvention sera versée sur présentation d'une demande de versement de subvention par l'association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-588

sur la mer et le littoral : ports CPER

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Port de Commerce CPER » de 2 000 000 € votée en 2008, un montant de 500 000 € au titre du dossier CP5K6510SI ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 500 000 € au Grand Port Maritime de Rouen pour la phase 2 de l'aménagement d'une plateforme quadri modale sur Honfleur ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Grand Port Maritime de Rouen, la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-589

sur la mer et le littoral : promotion nautique - Investissement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Promotion Nautique » de 100 000 € votée en 2012, un montant de 3 882 €, au titre du dossier 12MPATRIMI ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, une subvention de 3 882 € à l'association « Torbouai du Bessin » pour la réhabilitation du vieux gréement la « Grandcopaise » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association « Torbouai du Bessin », la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-590

sur la mer et le littoral : investissement nautique

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Port de Plaisance » de 300 000 € votée en 2012, un montant de 179 121 €, au titre du dossier 12MPLAISAI ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région les subventions suivantes :

- 166 356 € à la commune de Langrune sur Mer pour la construction d'une base nautique,
- 12 765 € à l'association Navisport pour la construction d'un bateau accessible aux personnes en situation de handicap ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la commune de Langrune sur Mer, la convention jointe en annexe 1,
- avec l'association Navisport, la convention jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-591

sur la mer et le littoral : EMR – Salon ICOE Dublin

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Léone BESNARD (ayant donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration des 10 personnes extérieures, des dépenses de réception et des dépenses d'entrées au salon ICOE, dont la liste figure en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour la prise en charge des dépenses ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-592

sur le développement numérique du territoire : attribution des subventions pour la poursuite du dispositif EPN dans le cadre du programme Médiation numérique pour la période 2012-2014

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 231 000 € répartis entre 73 porteurs de projets EpnBN 2012-2014, au titre de leur projet d'Espace Public Numérique de Basse-Normandie pour l'année 2012, conformément à l'annexe 1A,
 - 22 500 € répartis entre 15 porteurs de projets Veille mutualisée, conformément à l'annexe 2A,
 - 18 000 € répartis entre 9 porteurs de projets Centre de ressources local – CRANT, conformément à l'annexe 3A,
 - 109 560 € répartis entre 36 porteurs de projets Initiative Usages numérique 2012, conformément à l'annexe 4A ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions correspondantes, jointes en annexes 1B, 2B, 3B et 4B,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-593

sur le développement numérique du territoire : labellisation « Zone Numérique Multiservices »

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de déclarer éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes (phase 1 du processus de labellisation), le projet déposé par :

- la Commune de la Ferté-Macé concernant la zone d'activité Beaugerard,
- la Commune de Tinchebray concernant les zones d'activité la Madeleine et les Plurières,
- la Commune de Domfront concernant les zones d'activité du Gué Thibaut et du Bois Lausnay,
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers concernant les zones d'activités les Grands champs, du Champs de course, la Jossière, Trompe souris, la Crochère et la Minière ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 15 000 €, sur un coût éligible maximal de 37 500 € avec un taux d'intervention de 40% pour permettre de constituer le dossier de labellisation du projet en phase 2 :

- à la Commune de la Ferté-Macé pour financer l'étude d'ingénierie concernant la zone d'activité Beaugerard,
- à la Commune de Tinchebray pour financer l'étude d'ingénierie concernant les zones d'activité la Madeleine et les Plurières,
- à la Commune de Domfront pour financer l'étude d'ingénierie concernant les zones d'activité du Gué Thibaut et du Bois Lausnay,
- à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers pour financer l'étude d'ingénierie concernant les zones d'activités les Grands champs, du Champs de course, la Jossière, Trompe souris, la Crochère et la Minière ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région au Syndicat Mixte Manche Numérique, un complément de subvention d'investissement d'un montant maximal de 62 240,32 € avec un taux d'intervention de 33,4 %, en complément de celle de 92 896 € attribuée par délibération de la Commission Permanente n° 11-669 du 21 octobre 2011 au titre de la zone d'activité René Lebas à Cherbourg-Octeville, pour la réalisation du Centre de Réalité Virtuelle ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Commune de la Ferté-Macé, la Commune de Tinchebray, la Commune de Domfront, la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, la convention reprenant les éléments décrits dans ce rapport, selon la convention type « ZNM – étude d'ingénierie » jointe en annexe ;

- avec le Syndicat Mixte de Manche Numérique, l'avenant modificatif joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-594

sur le développement numérique du territoire : Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire – Version 2 – Conseil Général de l'Orne

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, au Conseil Général de l'Orne une subvention d'investissement d'un montant maximum de 16 669 € HT, sur une base éligible de 133 350 € HT avec un taux d'intervention de 12,5%, pour la réalisation d'une nouvelle version du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique pour le département de l'Orne ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général de l'Orne, la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-595

sur le foncier : Fonds Friches

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB-5UFON « Foncier Aménagement du Territoire » de 1 700 000 € votée en 2012, un montant de 238 000 € au titre du dossier 12UEPFN2I - FONCIER AP ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du budget de la Région, une subvention de 238 000 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, au titre du fonds friches ;

- de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie des avances :

- une première avance de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie,

- un acompte de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations comme le prévoit la convention EPF de Normandie-Région Basse-Normandie ;

- de modifier la délibération n° 12-25 du 3 février 2012 en précisant que la subvention de 115 195 € accordée à l'EPFN dans le cadre du fonds Minoration Foncière relève bien de la convention 2010-2011 signée entre Caen la mer, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-596

sur le logement des jeunes

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5VJEUN Logement des Jeunes de 360 000 € votée en 2012, un montant de 20 000 € au titre du dossier 12VLOGJEUF – Logement des Jeunes ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 15 000 € au CLLAJ du Pays de Coutances,
- 5 000€ à la Mission Locale de du Bessin au Virois ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le CLLAJ du Pays de Coutances et la Mission Locale du Bessin au Virois, la convention type jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-597

sur la rénovation urbaine : convention ANRU Cherbourg

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter

- sur l'APSUB - 5UVRU Rénovation Urbaine de 4 500 000 € votée en 2012, un montant de 399 780,70 € au titre du dossier 12UANRUI – RENOVATION URBAINE AP,

- sur l'AESUB - 5UVRU Rénovation Urbaine de 170 000 € votée en 2012, un montant de 3 000 € au titre du dossier 12UANRUF - RENOVATION URBAINE AE,

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du budget de la Région, au titre de la rénovation urbaine et dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les Maîtres d'ouvrage bénéficiaires, un montant total de subventions de 399 780,70 €, conformément à l'annexe jointe,

- sur le chapitre 935 du budget de la Région, à la Ville de Lisieux pour la création de visites théâtralisées avec les habitants du quartier Nord une subvention de 3 000 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-598

sur la prévention et les solidarités

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A de 185 000 € votée en 2012 pour la prévention et la solidarité, un montant de 1 600 € au titre du dossier 12HPREVSAF « actions de prévention pour la santé AE » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget de la Région, un montant total de subventions de 1 600 € répartis conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-599

sur la démographie médicale : convention entre la Région, l'Agence Régionale de Santé et l'Union Régionale des Médecins Libéraux, pour l'ingénierie de projet des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA)

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5HPSOLID-A « Préventions et solidarités » de 185 000 € votée en 2012 un montant de 30 000 € au titre du dossier 12HDEMOGRF – «Démographie médicale AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, une subvention de 30 000 € à l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, pour alimenter le fonds régional dédié à l'ingénierie de projet des pôles de santé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et l'Union Régionale des Professionnels Santé regroupent les médecins, l'avenant à la convention joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-600

sur la démographie médicale : dispositif d'indemnisation des stages de médecine générale en milieu rural pour l'année universitaire 2012/2013

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le dispositif d'indemnisation des stages de médecine générale en milieu rural pour l'année universitaire 2012/2013 décrit dans cette convention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Agence Régional de Santé de Basse-Normandie, le Département Universitaire de Médecine Générale de Basse-Normandie de l'U.F.R. de Médecine de Basse-Normandie, l'Association des Internes de Médecine Générale de Basse-Normandie (AIMGBN) et l'Association de moyens du Syndicat des Internes de Médecine Générale Bas-Normand (SIMBAN), la convention de partenariat jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-601

sur la santé et les territoires – actions sanitaires : humanisation des maisons de retraite

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de transférer à l'Etablissement Public-Médico-social Marie du Merle (EPMS Marie du Merle) le bénéfice du solde de la subvention de 312 520 € accordé par délibération n° 07-391 du 11 mai 2012 à l'EHPAD d'Orbec, suite au changement de nom de l'établissement ;

- de déroger à la règle de la prescription quadriennale pour ce dossier et en conséquence, de prolonger de 5 mois et demi le délai imparti et d'autoriser le versement de la subvention jusqu'au 31 décembre 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-602

**sur la démographie médicale : financement d'un poste de Chef de clinique de Médecine
Générale en région**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5HPSOLID-A « Préventions et solidarités » de 185 000 € votée en 2012 un montant de 6 000 € au titre du dossier 12HDEMOGRF – « Démographie médicale AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, une subvention de 6 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour financer la création d'un poste de chef de clinique de médecine générale en région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et l'Union de Médecins Libéraux (URML), la convention de partenariat jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-603

sur l'éducation : amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

**** sur le chapitre 902 du Budget de la Région***

Au titre des équipements pédagogiques dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 7 subventions d'un montant total de 199 400 € pour les équipements pédagogiques ou premier équipement des lycées publics (annexe 1) ;

Au titre des équipements de service général dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 7 subventions d'un montant total de 51 300 € pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 2) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers :

- o le lycée Camille Corot ayant dû procéder en urgence au remplacement de l'autolaveuse afin d'assurer le bon fonctionnement de son service,
- o le lycée Maurice Marland ayant dû procéder en urgence à l'achat de casiers individuels afin d'assurer le bon fonctionnement de son service,
- o le lycée Victor Hugo ayant dû procéder en urgence au remplacement du générateur d'eau chaude afin d'assurer le bon fonctionnement de son service restauration ;

- de modifier la délibération n°12-375 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 accordant une subvention de 1 350 € au lycée Hôtelier Marland pour l'acquisition d'un échafaudage et d'autoriser le lycée à réaffecter la totalité de la subvention pour l'achat d'une mini-mono brosse ;

Au titre des équipements pédagogiques et aménagement dans les établissements d'enseignement privé

- d'attribuer 8 subventions pour un montant total de 153 068,15 € pour les investissements pédagogiques et de mise en sécurité des Maisons Familiales Rurales (annexe 3) ;

- de modifier la délibération n°10-415 de la Commission Permanente du 25 juin 2010 accordant une subvention de 8 044 € à l'Institution Sainte Marie pour mise en sécurité de l'établissement et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de 1 199,11 € de la subvention pour l'acquisition de portes coupe-feu,

**** sur le chapitre 932 du Budget de la Région***

Au titre de la Dotation Entretien et Réparations du Propriétaire

- d'attribuer 19 subventions pour un montant total de 260 976,10 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire (annexe 4),

Diffusée le :

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 26 octobre 2012, pour les dossiers suivants :

- o le lycée Louis Liard à Falaise devant procéder rapidement au changement des baies vitrées cassées du lieu de vie et aux travaux de rénovation des équipements secondaires de la chaufferie du bâtiment administratif,
- o le lycée Victor Hugo à Caen devant procéder à l'achat d'une chaudière à condensation rapidement,
- o le lycée Charles Tellier à Condé sur Noireau devant réaliser rapidement les travaux de remplacement des deux régulations de chauffage,
- o le lycée Augustin Fresnel à Caen devant acquérir deux chaudières pour des logements de fonction rapidement,
- o le lycée Jean François Millet à Octeville devant remplacer la clôture du lycée rapidement,
- o le lycée Camille Corot à Saint-Lô devant procéder rapidement au remplacement de la GTC,
- o le lycée agricole Du Manoir à Saint Hilaire du Harcouët devant réaliser la rénovation des chambres Internat filles rapidement,
- o le lycée Louis Hôtelier Maurice Marland à Granville devant réaliser la transformation du logement de fonction rapidement,
- o le lycée Flora Tristan à La Ferté Macé devant réaliser des travaux de réparation d'un mur d'enceinte menaçant de s'effondrer sur la voie publique rapidement,
- o le lycée Jean Monnet à Mortagne au Perche devant réaliser des travaux de rénovation du sol des ateliers des services techniques et le remplacement des coffrets électriques rapidement,
- o le lycée Les Andaines à La Ferté Macé devant remplacer la régulation de la chaufferie du lycée rapidement,

Au titre du fonctionnement des EPLE

• d'attribuer 4 subventions d'un montant total de 27 900 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires versées aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE (annexe 5) ;

• d'attribuer 1 subvention d'un montant total de 35 000 € à la Ville de Carentan pour la prise en charge de la rémunération d'un agent du service de restauration municipal auquel les élèves du lycée Sivard de Beaulieu déjeunent ;

• de désaffecter sur l'AESUB «Dotations de fonctionnement lycées de 29 705 400 €, votée pour 2012, un montant de 62 900 € au titre du dossier 12LDERPF Dotation Entretien et Réparations du propriétaire,

• d'affecter sur l'AESUB Dotations de fonctionnement lycées de 29 705 400 €, votée pour 2012, un montant de 62 900 € au titre du dossier 12LDOTATIF Financement fonctionnement des établissements publics,

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à la contribution financière pour le service de restauration municipal entre la Région Basse-Normandie et la ville de Carentan (annexe 6) ;

Diffusée le :

- la convention d'hébergement entre l'établissement Régional d'Enseignement Adapté Robert Doisneau de St Lo et l'Institut Médico Educatif de Développement et de Recherche en Inclusion Scolaire de Troisgots,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-604

sur l'éducation : fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 3 subventions d'un montant total de 14 100 €, conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 26 octobre 2012, pour les dossiers suivants :

- le lycée maritime et aquacole de Cherbourg ayant dû procéder en urgence au remplacement de trois groupes froids afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,

- le lycée Edmond Doucet ayant dû procéder en urgence à la remise en état du lave-vaisselle afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-605

sur l'éducation : politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB «Politique Educative» de 2 369 870 € votée pour 2012, un montant de 10 000 € au titre du dossier 12LBUDPARF « Budget Participatif » ;

- d'affecter sur l'AESUB «Politique Educative» de 2 369 870 € votée pour 2012, un montant de 10 000 € au titre du dossier 12LMOBILIF «Bourses de mobilité» ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- 18 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional, d'un montant total de 19 679,38 € (annexe 1) ;

- 2 subventions de fonctionnement au titre de la Mobilité Collective, d'un montant total de 5 400,00 € (annexe 2) ;

- 4 subventions au titre du budget participatif, d'un montant total de 14 900 €, dont 11 550 € versés à la notification, tel que détaillé en annexe 3,

- 1 subvention au titre du Plan Régional Alimentation et Restauration Durables, d'un montant de 15 100 € à l'Association INTER BIO NORMANDIE,

- 1 subvention titre du Plan Régional Alimentation et Restauration Durables d'un montant de 10 000 € à l'Association IRQUA NORMANDIE,

- 17 prix de 1 000 € chacun dans le cadre du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles pour 2012, versés sur le compte bancaire ou postal de chaque lauréate, soit un montant total de 17 000 € et de prendre acte de l'arrêté préfectoral visant la liste des 17 lauréates dont les prix sont financés par la Région (annexe 7),

- 3 subventions de fonctionnement au titre de la Cart'@too Education Formation pour un montant de 107,30 € (annexe 8),

- de modifier la délibération n° 12-377 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 et d'annuler 4 attributions de bourses de mobilité internationale votées, soit un montant total de 1 704 € réparti comme suit :

Etablissement public :

* lycée Camille Claudel (Caen) : 1 stage annulé, soit 426 €

Etablissements privés :

* lycée Saint Ursule (Caen) : 2 stages annulés, soit 852 €

* MFR à Maltot : 1 stage annulé, soit 426 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional concernant les subventions accordées dans le cadre du Prix de la Vocation Scientifique et Technique ;

Diffusée le :

- de prendre acte de la désignation par M. l'Inspecteur d'Académie de l'Orne de M. Yohann DESSERRE, Directeur de l'Agence Banque Populaire de l'Ouest à MORTAGNE AU PERCHE en qualité de première personnalité qualifiée au Conseil d'Administration du LYP Monnet à MORTAGNE AU PERCHE, la deuxième personnalité désignée par la délibération n° 12-490 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 étant Mme Catherine GUIMARD, Directrice de la Bibliothèque à la Mairie de MORTAGNE AU PERCHE ;

- d'autoriser à titre exceptionnel, le LEG Alain Chartier à BAYEUX, à mener les actions votées par la délibération n° 11-434 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 dans le cadre du budget participatif au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2012 – 2013, à savoir : Ouverture culturelle : le théâtre anglais (200 €), Elaboration d'un projet patrimonial (788 €) et Etude de l'évolution de l'urbanisme de 1850 à nos jours (680 €) ;

- d'autoriser le Président à émettre :

- un titre de recettes relatif au Fonds Social Régional à l'encontre du Lycée Marcel Gambier à Lisieux, pour un montant de 312,54 €,
- les titres de recettes relatifs au budget participatif 2010 - 2011 à l'encontre des EPLE listés dans le tableau joint en annexe 4.1 pour un montant total de 5 509,16 €, en annexe 4.2 pour un montant total de 3 480,56 € ;

- d'autoriser le Président à signer:

- les deux conventions avec l'Association INTER BIO NORMANDIE (annexe 5) et l'Association IRQUA NORMANDIE (annexe 6) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional Alimentation et Restauration Durables,
- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-606

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

→ sur l'AESUB «financement étudiants et établissement formation» de 25 092 520 €, votée pour 2012, un montant global de 65 000 € au titre du dossier 12ESECOLEF « dotations de fonctionnement écoles sanitaires et sociales »,

→ l'AESUB « actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 491 500 € votée pour 2012 un montant de 463 300 € au titre du dossier 12ESDEMARF « offre de formation qualité aide au démarrage »,

→ sur l'APSUB «opérations d'investissement Enseignement Supérieur» de 3 073 000 € votée pour 2012 un montant de 540 000 € au titre du dossier 12ESDEMARI « offrir formation qualité par aide démarrage » ;

- d'attribuer

au titre de l'aide au fonctionnement

** sur le chapitre 931 du Budget de la Région*

- 65 000 € à l'Université de Caen Basse Normandie au titre de la poursuite du soutien régional à la mise en place du LMD pour les études en soins infirmiers,

** sur le chapitre 932 du Budget de la Région*

- 60 000 € à l'Université de Caen Basse Normandie dans le cadre de la convention annuelle de coopération 2012 avec la Région,
- 32 000 € à l'ENSICAEN dans le cadre de la convention annuelle de coopération 2012 avec la Région,
- 220 000 € à l'Ecole Supérieure Arts et Médias Caen Cherbourg ESAM C2 pour son fonctionnement au titre de l'année 2012,
- 111 300 € à l'Ecole de Management de Normandie dans le cadre de la convention annuelle de coopération 2012 avec la Région,
- 20 000 € à l'ADESRANC au titre du soutien au site universitaire de Cherbourg –Octeville,
- 20 000 € à l'APGSU au titre du soutien au site universitaire d'Alençon Damigny

au titre de l'aide à l'investissement

** sur le chapitre 902 du Budget de la Région*

- 400 000 € à l'Université de Caen Basse Normandie dans le cadre de la convention annuelle de coopération 2012 avec la Région,
- 140 000 € à l'ENSICAEN dans le cadre de la convention annuelle de coopération 2012 avec la Région,

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Université de Caen Basse Normandie, la convention annuelle de coopération 2012 jointe en annexe 1,
 - avec l'Université de Caen Basse Normandie, l'avenant n°1 à la convention du 5 décembre 2011 relative à l'extension des locaux de la maison de la recherche en Sciences Humaines (MRSH), joint en annexe 2,
 - avec l'ENSICAEN, la convention annuelle de coopération 2012 jointe en annexe 3,
 - avec l'Ecole Supérieure des Arts et Médias Caen -Cherbourg, la convention annuelle d'aide au fonctionnement 2012, jointe en annexe 4,
 - avec l'Ecole de Management de Normandie, la convention annuelle de coopération 2012 jointe en annexe 5,
 - avec l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée dans le Nord Cotentin (ADPESRANC), la convention annuelle d'aide au fonctionnement 2012, jointe en annexe 6,
 - avec l'Association pour la Promotion et la Gestion du Site Universitaire Alençon Damigny (APGSU), la convention annuelle d'aide au fonctionnement 2012, jointe en annexe 7,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-607

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Financement étudiants et établissements formations sanitaires et sociales » de 25 092 520 € votée pour 2012, les dossiers suivants :

- un montant global de 115 053,10 € au titre du dossier 12ESECOLEF « Dotations de fonctionnement écoles sanitaires et sociales »,
- un montant global de 50 000 € au titre du dossier 12ESECOLEF « Dotations de fonctionnement écoles sanitaires et sociales » ;

- d'affecter sur l'AESUB « Financement étudiants et établissements formations sanitaires et sociales » de 25 092 520 € votée pour 2012, les dossiers suivants :

- un montant global de 115 053,10 € au titre du dossier 12ESGRATUF « Gratuité des études »,
- un montant global de 50 000 € au titre du dossier 12ESBOURSF « Accompagnement des Familles dans le Financement Formation » ;

- d'attribuer :

sur le chapitre 931 du Budget de la Région

→ une subvention de gratuité aux instituts de formations sanitaires et sociales (annexe 1) pour un montant total de 1 872 060 €,

- de verser cette subvention en deux fois, soit :

- ✓ un premier versement en novembre 2012, à savoir 936 030 €,
- ✓ un deuxième versement au cours de l'année 2013 ;

→ une subvention complémentaire forfaitaire pour l'acquisition d'un progiciel de gestion (annexe 2) aux instituts de formation concernés pour un montant total de 216 000 €,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-608

sur les Bâtiments Régionaux : lycées publics

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- de désaffecter un montant total de 71 565 207,75 € pour les dossiers repris en annexe ;
- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région :
 - une dotation complémentaire de 16 625,60 € au lycée « Alexis de Tocqueville » à Cherbourg pour la location de préfabriqués jusqu'en décembre 2012 durant les travaux de restructuration de locaux,
 - une dotation complémentaire de 64 397 € au lycée « Emile Littré » à Avranches pour prendre en charge les frais liés aux travaux de restructuration du service de restauration.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-609

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Aide aux grands clubs régionaux » de 1 440 000 € votée pour 2012, un montant de 149 500 € au titre du dossier 12GCLUREG « Aide grands clubs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région au titre de l'aide aux grands clubs régionaux, un montant total de subventions de 149 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe et décliné comme suit :

- **Association Caen Basket Calvados**
Versement 2012 : 35 000 €
Subvention totale saison 2012/2013: 35 000 €
- **Association Sportive de Cherbourg Football**
Versement 2012 : 90 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 : 90 000 €
- **Hockey Club Venoix Caen Etudiant Club**
Versement 2012 : 5 000 €
Subvention totale saison 2012/2013: 5 000 €
- **Union Sportive Ouvrière Normande de Mondeville**
Versement 2012 : 10 000 €
Subvention totale saison 2012/2013 : 10 000 €
- **Conquérant Badminton Club de Caen**
Versement 2012 : 1 500 €
Subvention totale saison 2012/2013: 1 500 €
- **Octeville – Hague – Sports Cherbourg Octeville**
Versement 2012 : 4 500 €
Subvention totale saison 2012/2013 : 4 500 €
- **Avant-garde Caennaise Judo**
Versement 2012 : 3 500 €
Subvention totale saison 2012/2013: 3 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-610

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « soutien aux événements sportifs » de 460 000 € votée pour 2012, un montant de 60 700 € au titre du dossier 12GEV « Aide à l'organisation d'événements sportifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de l'« aide à l'organisation d'événements sportifs » un montant de 60 700 €, réparti comme suit :

- 60 000 € à l'association "Thury Harcourt Canoë Polo 2014" pour l'Organisation des Championnats du Monde de Kayak Polo, du 21 au 28 septembre 2014 à Thury-Harcourt,

- 700 € à l'association "Cyclo Cross en Cotentin" pour l'organisation de la 7^{ème} édition du Cyclo-cross National de Flamanville, le 31 octobre 2012;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-611

sur la jeunesse et les sports : aide aux équipements sportifs et de loisirs

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Equipements jeunesse et sports » de 6 500 000 € votée pour 2012, un montant de 9 585 € au titre du dossier 12GEQUISPO « Aide aux équipements sportifs et de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aide aux équipements sportifs et de loisirs, un montant total de subventions de 9 585 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le comptable public et le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-612

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS et Mme ERRARD ne prenant respectivement pas part au vote sur les dossiers relatifs à la Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie et à l'AFIP,

- d'attribuer sur le chapitre 933, du budget de la Région, au titre du Fonds Régional de la Vie Associative, un montant total de subvention de 11 700 € réparti comme suit pour la formation de bénévoles :

- 1 000 € au Collectif SMACC,
- 2 000 € à l'AFIP Normandie,
- 8 700 € à la Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-613

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER)°, Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933, du budget de la Région, au titre de la politique jeunesse un montant total de subventions de 143 500 €, réparti comme suit :

- 600 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Cherbourg,
- 900 € au Centre d'Animation Les Unelles de Coutances,
- 500 € à l'Association Erasmus & Internationals in Caen,
- 86 500 € à l'Association Zones d'Ondes,
- 25 000 € à l'Université de Caen,
- 30 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse de Basse-Normandie ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le projet Erasmus & Internationals in Caen,

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-614

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi –
emplois tremplins**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER)°, Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, 9 abstentions (Joël BRUNEAU, Bertrand DENIAUD (pouvoir de Jean-Louis VALENTIN), Sophie GAUGAIN (pouvoir de Philippe AUGIER), Valérie NOUVEL (pouvoir d'Anne-Marie COUSIN), Florence MAZIER (pouvoir de François DIGARD)),

• d'affecter sur l'AE « Aide à l'emploi » de 992 982 € votée pour 2012, un montant total de 228 000 € ventilé comme suit :

- 213 000 € sur le sous dossier 12JAEMT « Aide à l'emploi des Emplois »,
- 15 000 € sur le sous-dossier 12JPERENNE « Aide à l'accompagnement à la pérennisation des emplois tremplins » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 213 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins » conformément à l'annexe 1 jointe,
- 15 000 € au titre de l'aide à l'accompagnement à la pérennisation des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 2 jointe ;

• de déroger :

→ à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente,

→ de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16/12/2004, et modifié en Assemblée Plénière les 16/12/2005, 23/10/2006 et 24/09/2009, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe 1,

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-615

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER)°, Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 122 276 € votée en 2012, un montant de 15 000 € au titre du dossier 12FEDUCARF «Education artistique et culturelle» ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Education artistique et culturelle», un montant total de subventions de 15 000 € réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'EPCC Centre Régional des Arts du Cirque de Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-616

sur la culture : accès à la culture pour les publics empêchés

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER)°, Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 122 276 € votée en 2012, un montant de 12 500 € au titre du dossier 12FPUBLEMP «Accès à la culture pour les publics empêchés» ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme «Accès à la culture pour les publics empêchés», un montant total de subventions de 12 500 € conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-617

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 15 122 276 € votée pour 2012, un montant de 66 360 € au titre du dossier 12FCREDIFF «Création et diffusion artistiques et culturelles»,

- sur l'APSUB « Culture » de 2 460 000 € votée en 2012, un montant de 606 815,30 € au titre du dossier 12FCREDIFI «Création et diffusion artistiques et culturelles» ;

- sur l'APCPER « Culture » de 19 020 000 € modifiée au Budget Primitif 2012, un montant de 1 200 000 € sur le chapitre 903 du budget de la Région ;

- d'attribuer au titre du programme «Création et diffusion artistiques et culturelles», les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 933 du budget de la Région :*

- 66 360 € répartis conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 903 du budget de la Région :*

- 106 815,30 € répartis conformément à l'annexe 2 ;

- 500 000,00 € à la Ville de Cherbourg-Octeville pour la seconde phase des travaux de rénovation du Centre Culturel (Musée Thomas Henry),

- 1 200 000,00 € à la Ville de Cherbourg-Octeville, au titre du CPER Culture pour la 2^{nde} tranche de travaux de rénovation du Centre Culturel (Musée Thomas Henry) ;

- de désaffecter sur l'AESUB Culture de 15 122 276 € votée en 2012 un montant de 4 726 € au titre du dossier 12FCREDIFF «Création et diffusion artistiques et culturelles» ;

- de modifier la délibération n° 12-393 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 et d'annuler la subvention de 4 726 € accordée aux Editions Imago pour la publication de l'ouvrage «Séance tenante» de Daniel JURE ;

- de prévoir pour le chapitre 903, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

Diffusée le :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de la Ville de Caen (Musée des Beaux-Arts) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modificatif n°1 à la convention triennale, signé le 22 octobre 2009, conclue à l'origine pour la période 2009/2011 entre l'Etat, la Région Basse-Normandie, le Département de la Manche, la Ville de Coutances, le Comité Coutançais d'Action Culturelle et le Théâtre Municipal de Coutances concernant sa prorogation au 31 décembre 2012 (annexe 3) ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-618

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 122 276 € votée en 2012, un montant de 119 000 € au titre du dossier 12FANIMTER «Animation des territoires» ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme «Animation des territoires», un montant total de subventions de 119 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-619

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - les avenants financiers relatifs à la réalisation de travaux de restauration du haut-fourneau de la forge du Champ-de-la-Pierre, de travaux de consolidation de la chapelle Saint-Symphorien de Domfront et de restauration des piles de la croisée du transept de l'église de Saint-Céneri-le-Gérei ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-620

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Laurent BEAUVAIS, Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 122 276 € votée en 2012, un montant de 130 000 € au titre du dossier 12FCREDIFF «Création et diffusion artistiques et culturelles» ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme «Création et diffusion artistiques et culturelles», une subvention de 130 000 € (dont 10 000 € pour les *Afterworks*) à l'Association Eureka pour la poursuite des activités en 2013 de la Scène de Musiques Actuelles de La Luciole ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-621

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APMO « Divers Investissement Europe International » de 62 000 € votée en 2012, un montant de 25 020 € au titre du dossier 12YACYCLON ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 25 020 € réparti comme suit :

- 22 000 € à ESF Normandie, pour l'aide à la reconstruction du lycée de Vatomandry à Madagascar suite au cyclone de février 2012,

- 3 020 € à MR MFR de Basse-Normandie, pour l'aide à la reconstruction de MFR à Madagascar endommagées lors du cyclone de février 2012,

- * sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 13 000 € réparti comme suit :

- 3 000 € à divers bénéficiaires au titre de la mobilité, conformément au tableau joint en annexe 1,

- 10 000 € au CEPOR (Association Concours Européen de Piano de Ouistreham Riva) au titre de l'année 2012 ;

- de modifier les délibérations suivantes, comme suit :

- n° 12-276 de la Commission Permanente du 25 mai 2012 accordant 3 000 € au Club de lutte de l'Aigle, pour un séjour en Azerbaïdjan **du 28 octobre au 4 novembre 2012** et non pas en avril 2012,

- n° 12-417 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 accordant 5 000 € à SENOIS, pour l'animation SVE **2011** et non pas 2012, et d'autoriser le Président à signer un avenant précisant les nouvelles dates de versements de la subvention, joint en annexe 2 ;

- d'autoriser et de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional concernant :

- la prise en charge aux frais réels des dépenses de restauration des personnes suivantes faisant partie de la délégation japonaise, conduite par l'ambassade du Japon, présente à la Région le 7 septembre 2012 :

- . M. Masahiro SHINOHARA, professeur de l'université du Japon,
 - . M. Kenichi NAKAHARA, sous-directeur adjoint de la taxe des collectivités territoriales du Ministère de l'Intérieur du Japon,
 - . M. Nobuhide SHIRAMIZU, premier secrétaire de l'Ambassade du Japon,
 - . M. Takanori NISHIMURA, Clair Paris (pas fixé),
 - . un Interprète,

Diffusée le :

- la prise en charge aux frais réels du dîner de travail proposé à la délégation chinoise de l'ECCU et du Club Chine, des personnes suivantes présentes à la Région le 18 septembre 2012 :

- . Daniel DELAHAYE (Président du club Chine),
- . François SOLIGNAC-LECOMTE (Club chine),
- . Jianwei OLIVIER, Nicolas BOURGAULT (Conseil des Chevaux),
- . Christelle LHOMMET (Comité d'expansion agroalimentaire),
- . Michelle VAUCLIN (CRCI),
- . Un représentant d'AGRIAL,
- . M. Guy CAUDAMINE,

- la prise en charge aux frais réels les frais de restauration, de transport et d'interprétariat relatifs à l'accueil, le 19 octobre, du Sénateur Sir Philip Bailhache et du Bailli de Jersey, Sir Mickael Birt en Basse-Normandie,

- la prise en charge aux frais réels, pendant la mission institutionnelle au Manitoba (Canada) du 9 au 14/10/2012, des dépenses engagées pour la cérémonie de commémoration en mémoire des combattants manitobains lors de la Seconde Guerre Mondiale, et l'organisation d'une réception avec les acteurs bas-normands et manitobains le 11 octobre 2012 sur le salon Centrallia, ainsi que les frais d'interprétariat,

- la prise en charge en charge aux frais réels des dépenses de restauration et de transport sur le territoire bas-normand relatifs à l'accueil en Basse-Normandie les 10 et 11 octobre 2012 de Carmelle Mulaire, Gestionnaire à l'Université de Saint-Boniface au Manitoba (Canada),

• d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, de restauration et d'interprétariat, sur place, des personnes suivantes faisant partie de la délégation du Hordaland pour les Boréales 2012 :

- . Mona Hellesnes, Vice-présidente du Comté du Hordaland,
- . Anna Elisa Tryti, Directrice de la Culture,
- . Rony Skaar, Directeur-adjoint de la Culture,
- . Per Morten Ekerhovd, Chargé du patrimoine, Direction de la Culture,
- . Tone S. Hauglang, Direction de la Culture,
- . Svein Heggheim, Directeur de l'Education,
- . Berit Roksvag, Chef du service Administration, Direction de l'Education,
- . Charlotte Lillefjaere- Tertnaes, Chargée des Relations Internationales,
- . Lars Tveit, Coordinateur du développement économique international,
- . Randi Lotsberg, Chargé du Fond Régional de Recherche,
- . Unn Fauskanger, Directrice du lycée de Voss,
- . Bjorg Kristoffersen, Directrice Musée de Vest,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-622

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien à l'action collective ACAMAS 2009-2012 portée par l'Association Normandie Aéroespace (NAE) – avenant n° 2

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention prorogeant de six mois, soit jusqu'au 31 mars 2013, la réalisation de l'opération de soutien à l'action collective ACAMAS 2009-2012 portée par l'Association Normandie Aéroespace (NAE), joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-623

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – accompagnement à la création d’entreprises par la Coopérative d’Activités et d’Emploi (CAE) CREA COOP 14 pour l’année 2012

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 5 252 601 € votée pour 2012, un montant global de 50 370 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Création reprise transmission Entreprises » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 50 370 € à CREA COOP 14, pour l'accompagnement de créateurs d'entreprises en 2012 ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-624

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – modification de conventions

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec les entreprises listées en annexe 1, le modèle d'avenant modifié, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-625

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – GIP ADECO Pays du Bocage – animation et développement des filières économique, touristique, et agroalimentaire locales - 2012

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 5 252 601 € votée pour 2012, un montant global de 44 017 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 44 017 € à GIP ADECO Pays du Bocage, pour mettre en œuvre l'animation et le développement des filières économique, touristique et agroalimentaire sur son territoire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-626

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté de Communes de la Haute-Varenne et du Houlme – création d'un circuit d'interprétation : « des sites de la Butte Rouge et des Minières »

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 12 016 199 € votée pour 2012, un montant global de 17 484 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Soutien programme développement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 17 484 € à la Communauté de Communes de la Haute-Varenne et du Houlme, pour la création d'un circuit d'interprétation : « des sites de la Butte Rouge et des Minières » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-627

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – avenant – Commune de La Lucerne d’Outremer – création d’un gîte de groupe d’étape et de séjour – prorogation du délai des travaux

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention prorogeant de dix-huit mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013, la réalisation de l'opération de création d'un gîte de groupe d'étape et de séjour portée par la commune de La Lucerne d'Outremer, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-628

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Commune du Teilleul – installation d’une chaudière bois et d’un réseau de chaleur

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 12 016 199 € votée pour 2012, un montant global de 171 389,10 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 171 389,10 € à la commune du Teilleul, pour son projet d'installation d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-629

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – OPH Caen Habitat – réhabilitation BBC de 730 logements sociaux à Caen (ZAC Folie Cuvrechef)

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 12 016 199 € votée pour 2012, un montant global de 3 000 000 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 3 000 000 € à l'OPH Caen Habitat, pour la réhabilitation des 730 logements sociaux « ZAC Folie Couvrechef » à Caen ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-630

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – SA HLM Coutances-Granville – réhabilitation de 115 logements sociaux
« HLM Mimosas » à Granville**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 12 016 199 € votée pour 2012, un montant global de 488 750 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 488 750 € à la SA HLM Coutances-Granville, pour la réhabilitation de 115 logements sociaux « HLM Mimosas » à Granville ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-631

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN) – gestion de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d’Orival en 2012

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB Subvention Globale de 5 252 601 € votée pour 2012, un montant de 17 445,44 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Efficacité Energétique »,

- sur l'APSUB Subvention Globale de 12 016 199 € votée pour 2012, un montant global de 488,49 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer au Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN), pour la gestion de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival en 2012, les montants suivants :

- 17 445,44 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,
- 488,49 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-632

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – GRAPE – Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 5 252 601 € votée pour 2012, un montant global de 304 647,60 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 304 647,60 € à l'Association GRAPE Basse-Normandie, pour le projet « Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014 » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-633

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Habitat et Développement Nord-Ouest (agence de l'Orne) – Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 5 252 601 € votée pour 2012, un montant global de 254 728 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 254 728 € à l'Association Habitat et Développement Nord-Ouest (agence de l'Orne), pour le projet « Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014 » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-634

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Centre Hospitalier de Coutances (Manche) – Terminal Santé Patient de la Communauté Hospitalière de Territoire Centre Manche

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB Subvention Globale de 5 252 601 € votée pour 2012, un montant de 35 240,56 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Télésanté »,

- sur l'APSUB Subvention Globale de 12 016 199 € votée pour 2012, un montant global de 128 459,44 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Télésanté » ;

- d'attribuer au Centre Hospitalier de Coutances (Manche), pour le projet « Terminal Santé Patient », les montants suivants :

- 35 240,56 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,
 - 128 459,44 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-635

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Centre Hospitalier Mémorial France Etats-Unis de Saint-Lô – Terminal Santé Patient de la Communauté Hospitalière de Territoire Centre Manche

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB Subvention Globale de 5 252 601 € votée pour 2012, un montant de 60 148 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Télésanté »,

- sur l'APSUB Subvention Globale de 12 016 199 € votée pour 2012, un montant global de 278 652 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Télésanté » ;

- d'attribuer au Centre Hospitalier Mémorial France Etats-Unis de Saint-Lô, pour le projet « Terminal Santé Patient », les montants suivants :

- 60 148 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,
 - 278 652 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-636

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté de Communes Cœur de Nacre – installation d'un déshumidificateur thermodynamique - inéligible

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Communauté de Communes Cœur de Nacre, pour l'installation d'un déshumidificateur thermodynamique, au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-637

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté de Communes de Sèves-Taute – construction BBC d'un pôle enfance, jeunesse et services - inéligible

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Communauté de Communes de Sèves-Taute, pour la construction BBC d'un pôle enfance, jeunesse et services, au titre de la sous-mesure 4.1.1 « Efficacité énergétique » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-638

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – Association de Promotion du Pays Saint-Lois (APPSL) –
programme d'appui à la mise en œuvre de la politique d'accueil de nouvelles entreprises
et de nouveaux habitants - 2012**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays Saint-Lois, la somme de 42 100,27 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-639

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel – mise
en œuvre de la stratégie locale de développement du Pays de la Baie - 2012**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, la somme de 33 982,04 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-640

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – GIP Aménagement du Territoire du Pays d'Alençon – mise en
œuvre de la stratégie territoriale du Pays d'Alençon - 2012**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays d'Alençon, la somme de 28 905,70 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-641

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée
FEADER 2007/2013 – Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du
Perche Ornaïs (SIDTPO) – animation du projet de territoire et du programme d'actions
du Pays du Perche ornaïs - 2012**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays du Perche ornais, la somme de 52 425,50 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-642

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté Urbaine de Cherbourg (50) – Avenant au projet « Aménagement de l'espace Titanic-Emigration dans le cadre de la réalisation de la troisième phase de la Cité de la Mer » pour cause de prorogation des travaux

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 1 à la convention de financement accordé par délibération n° 12-165 de la Commission Permanente du 30 mars 2012, joint en annexe, modifiant la date de fin de l'opération pour l'aménagement de l'espace Titanic-Emigration dans le cadre de la réalisation de la troisième phase de la Cité de la Mer portée par la Communauté Urbaine de Cherbourg, qui est ainsi prorogée de 14 mois, soit jusqu'au 30 juin 2013 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-643

sur les coopérations internationales et les mobilités

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Coopération Décentralisée » de 1 074 205 € votée en 2012, les montants suivants :

- . 26 800 € au titre du dossier 12YD-CD-F – Coop Déc – Divers AE,
- . 116 500 € au titre du dossier 12YDMADA-F – Coop Déc – Madagascar,
- . 307 000 € au titre du dossier 12YDMACEDO – Coop Déc – Macédoine,

- sur l'AESUB « Droits de l'Homme » de 389 400 € votée en 2012, un montant de 104 750 € au titre du dossier 12YD-DDH – Droits de l'Homme autre ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 555 050 € réparti comme suit :

- 50 000 € à l'APDRA, pour l'accroissement de la production et de la diversité piscicole, du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013, année 3 du triennal,

- 56 000 € à FR MFR, pour l'appui au développement de la formation agricole initiale et continue, du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013, année 3 du triennal,

- 5 500 € à CIEDEL, pour la participation au programme de formation des agents de la Région Atsinanana, du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013,

- 5 000 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour l'appropriation et l'adaptation du concept des PNR français, du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013, année 3 du triennal,

- 307 000 € à l'AADL, pour la maîtrise d'œuvre déléguée de l'année 3 du programme de coopération avec la République de Macédoine, du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013,

- 15 000 € au Conseil Général de la Manche, pour la coopération décentralisée avec Dissin, du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} novembre 2013,

- 2 000 € à la Commune de Fleury-sur-Orne, pour la coopération décentralisée avec Ouonck, du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013,

- 8 000 € à la Ville d'Hérouville-Saint-Clair, pour la coopération décentralisée avec Tikhvine, du 1^{er} octobre 2012 au 31 septembre 2013,

- 1 000 € à Peuples Solidaires Saint-Lô, pour la Semaine de Solidarité Internationale, du 12 au 23 novembre 2012,

- 800 € à Continents Solidaires Sud Manche, pour la Semaine de la Solidarité Internationale, du 12 au 23 novembre 2012,

- 20 000 € à Papillon Noir Théâtre, pour le programme lycées 2012-2013 « Enfance et Shoah » et la conférence de Wannsee, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,

Diffusée le :

- 9 500 € au Réseau National des Juniors Associations, les Sentiers de la Mémoire, pour la quatrième semaine de la mémoire, du 8 au 15 février 2013,

- 54 250 € au Mémorial de la Shoah, pour le voyage des lycées et des apprentis bas-normands à Auschwitz, en janvier 2013,

- 21 000 € au Mémorial de Caen, pour le voyage des lycéens et des apprentis bas-normands à Auschwitz, en janvier 2013 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 11-363 de la Commission Permanente du 1^{er} juin 2011 afin de modifier le budget prévisionnel de la Ville d'Hérouville-Saint-Clair, soit **63 400 €** au lieu de 54 000 €,

- n° 11-45 de la Commission Permanente du 28 janvier 2011 afin de modifier le budget prévisionnel d'Accueil et Promotion des Etrangers, soit **18 000 €** au lieu de 20 000 €,

- n° 12-188 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 afin de modifier le budget prévisionnel de Balkans Transit, **soit 147 900 €** au lieu de 155 300 €,

- n° 12-528 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 en annulant, dans le cadre de l'organisation du 2^{ème} sommet des Régions du monde sur la sécurité alimentaire à Medellin (Colombie), les 22 et 23 octobre prochains, la prise en charge aux frais réels de M. Jules Ferdinand ROSA, coordonnateur des coopérations régionales et de modifier les dates de prise en charge aux frais réels de transport, d'hébergement et de restauration **du 18 au 29 octobre 2012**, au lieu du 19 au 27 octobre 2012 ;

- d'autoriser et de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- la prise en charge aux frais réels, des frais d'hébergement, de restauration, de transport de la délégation d'Atsinanana du 23 au 25 septembre 2012 et les frais relatifs à l'organisation de son accueil à la Région. Cette délégation est composée de :

- . Monsieur Alain Mahavimbina,
- . Monsieur Narcisse Kalo,
- . Monsieur Ralph Antonio Rasolondraibe,
- . Madame Yolande Rakotojoelimir Norofaraso,

- la prise en charge aux frais réels, des frais de transport de Monsieur Philippe Godin, Président du Comité scientifique du Core group sécurité alimentaire de l'ORU-FOGAR dans le cadre de la réunion préparatoire au Comité de Sécurité Alimentaire Mondial qui s'est tenu le 24 septembre 2012 à Paris,

- la prise en charge aux frais réels, des frais de déplacements, d'hébergements et de restauration des experts du Comité Scientifique du Core Group Sécurité Alimentaire de l'ORU FOGAR, au sommet de Medellin, du 18 au 29 octobre 2012 (liste jointe en annexe 2), dans la limite des 30 000 € attribués par le MAE (Ministère des Affaires Etrangères), conformément au courrier joint en annexe,

- la prise en charge aux frais réels, les frais de transports nationaux de Monsieur Philippe Godin, Président du comité scientifique du Core group Sécurité Alimentaire durant la période du 19 octobre 2012 au 31 mars 2013, à hauteur de 300 €,

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels, des coûts de transport et de restauration de Madame Eveline Thomas, accompagnatrice de la lauréate du concours de plaidoirie des lycées de Tamatave – du 30 janvier au 5 février 2013,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-644

sur l'agriculture : installation et transmission agricole - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB de 327 000 € votée en 2012, un montant global de 378 € au titre du dossier « 12DAEINSTF Installation et transmission AE » ventilé comme suit :

- 378 € pour le contrat de transmission AE ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- une subvention forfaitaire de 378 € à un bénéficiaire, au titre de l'aide à la location des terres, conformément à l'annexe 1 bis ; cette aide étant versée sur présentation du bail signé par le jeune locataire,

- 3 707,50 € à un bénéficiaire, au titre des contrats de parrainage, conformément au tableau joint en annexe 1 ; ce crédit étant prélevé sur les reliquats de gestion disponible à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la prise en charge des contrats de parrainage ;

- de compléter la délibération n° 12-191 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 afin d'y joindre l'avenant n° 1 au contrat de transmission BUTTET, figurant en annexe 4 ;

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 4 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage (à l'exception du stage de Monsieur Pierre LAGALLE), conformément aux annexes 1 et 2 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le contrat de transmission LECROSNIER et pour le dossier d'aide à la location des terres de Madame Cécile BEUVE ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant au contrat de transmission avec le bénéficiaire conformément à l'annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-645

**sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Réduction des charges et autonomie » de 227 000 €, votée en 2012, un montant de 17 445,66 €, au titre du dossier «12DAECHARG Réduction charges et autonomie AE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 11 445,66 € aux bénéficiaires du chèque Conseil Agricole détaillés en annexe 1. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe,

- 6 000 € à la FRCIVAM, pour son projet de création d'un site internet, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 7 930 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* pour les dossiers « chèques conseils agricoles »

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,

* pour le dossier « FRCIVAM »

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier la délibération n° 12-192 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 comme suit :

- la subvention de 128 € attribuée à Emmanuel LETELLIER, pour la réalisation d'une étude sur l'optimisation de son système de production dans le cadre du dispositif « chèque conseil agricole » est transférée à l'EARL DU BOIS BERTRAND ; la structure juridique du bénéficiaire ayant changé ;

- d'agréer l'organisme de conseil agricole, HORTI-PEPI, prestataire au titre du « chèque conseil agricole » ; la liste de ces offres de prestation est jointe en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec HORTI-PEPI, la convention d'agrément n° 2012-AGRI-184, jointe en annexe 3,

- avec la FRCIVAM de Basse-Normandie, la convention n° 2012-AGRI-187, jointe en annexe 4,

Diffusée le :

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-646

sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations - investissement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Investissements collectifs » de 750 000 € votée en 2012, un montant global de 100 000 € au titre du dossier « 12DAPINSTI Investissements collectifs AP » ventilé comme suit :

- . 100 000 € pour les investissements CUMA,

- sur l'APSUB « aménagements de prairies HCPER » de 200 000 €, votée et modifiée en 2012, un montant de 21 998,30 € au titre du dossier « 12DAPPRAIR-aménagements de prairies AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 100 000 € à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers 2012, pour l'aide aux investissements collectifs CUMA,

- à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe n° 2, pour un montant total de 90 030,50 €, dans le cadre de l'enveloppe totale de 400 000 € attribuée à l'ASP en 2012, pour la prise en charge des dossiers « Investissements collectifs CUMA » au titre de l'année 2012,

- à divers bénéficiaires, les aides aux aménagements de prairies figurant dans le tableau joint en annexe 3, pour un montant total de 21 998,30 € ; les aides sont accordées sur la base des dépenses éligibles et des taux d'aide figurant dans cette même annexe ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 2, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe pour un montant total de 90 030,50 €, sur la dotation 2012 qui lui a été attribuée,

- d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant égal au montant de la contrepartie régionale ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

*pour les aides aux investissements collectifs CUMA figurant dans le tableau joint en annexe n° 2 :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et des pourcentages conformément aux tableaux joints en annexe 2,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata,

Diffusée le :

*pour les aides aux aménagement de prairies figurant dans le tableau joint en annexe n° 3 :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'approuver le lancement de l'appel à projets 2013 « Aide aux investissements des entreprises de travaux agricoles », joint en annexe 4 ;

- de modifier la délibération n° 12-443 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 comme suit :

- la subvention de 3 126,30 € initialement attribuée à Monsieur Régis TOQUET, au titre du dispositif « aide aux aménagement des prairies », pour l'aménagement d'accès aux parcelles, de points d'abreuvement, de clôtures et de barrières d'herbage, est transférée à l'EARL DU MANOIR BEATRIX ; la dénomination sociale de cette exploitation ayant changé ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), du dispositif « investissement collectifs CUMA », joint en annexe 1,

- avec l'EARL DU MANOIR BEATRIX, l'avenant n° 1 à la convention n° 2012-AGRI-140, joint en annexe 5 ;

- avec chaque bénéficiaire listé en annexes 2 et 3, une convention attributive d'une aide régionale ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-647

sur l'agriculture : filières végétales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Filières végétales hors CPER » de 130 000 € votée en 2012, un montant global de 98 899,62 € au titre du dossier « 12DAEVEGEF Filières végétales AE », ventilé comme suit :

- . 98 899,62 € pour le cidre AE,

- sur l'AECPER « Compétitivité filière bois » de 540 670 € votée en 2008 et modifiée en 2012, un montant de 72 635,10 € au titre du dossier « CP5D4410SF Compétitivité filière bois AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 66 749,62 € à l'ARDEC, au titre du programme 2012 de promotion et de communication de la filière cidricole, sur la base des montants d'aide et des coûts éligibles par action, figurant dans le tableau joint en annexe 1,

- 32 150 € à l'IDAC, au titre du programme 2012 de promotion et de communication de la filière cidricole, sur la base des montants d'aide et des coûts éligibles par action, figurant dans le tableau joint en annexe 1,

- 61 139,60 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPF), au titre de son programme d'actions, sur la base des montants d'aides et des coûts éligibles par action, figurant dans le tableau joint en annexe 2,

- une subvention forfaitaire de 1 000 € à chacun des 4 bénéficiaires mentionnés en annexe 3, pour la réalisation d'un plan simple de gestion volontaire,

- 7 495,50 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour la coordination et l'animation du programme d'actions 2012 issu de la charte forestière de territoire, sur la base d'une dépense éligible de 22 200 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* pour les dossiers ARDEC, IDAC et CRPF de Normandie

- les versements seront effectués, dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire ;

- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata :

* pour les dossiers des plans simples de gestion :

- les aides seront versées au vu de la notification d'agrément du CRPF des plans simples de gestion, transmise à la Région, par le CRPF de Normandie ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Cidricole de Basse-Normandie (ARDEC), la convention n° 2012-AGRI-172 jointe en annexe 4,

- avec l'Interprofession des Appellations Cidricoles et l'ARDEC, la convention n° 2012-AGRI-173 jointe en annexe 5,

- avec l'ARDEC, la convention n° 2012-AGRI-174, jointe en annexe 6,

- avec l'ARDEC, la convention n° 2012-AGRI-175, jointe en annexe 7,

- avec l'ARDEC, la convention n° 2012-AGRI-176, jointe en annexe 8,

- avec l'ARDEC, la convention n° 2012-AGRI-177, jointe en annexe 9,

- avec l'ARDEC, la convention n° 2012-AGRI-178, jointe en annexe 10,

- avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPFN), la convention n° 2012-AGRI-179, jointe en annexe 11,

- avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPFN), la convention n° 2012-AGRI-180, jointe en annexe 12,

- avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPFN), la convention n° 2012-AGRI-181, jointe en annexe 13,

- avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPFN), la convention n° 2012-AGRI-182, jointe en annexe 14,

- avec le Parc Naturel Régional Normandie-Maine, la convention n° 2012-AGRI-183, jointe en annexe 15,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-648

sur l'agriculture : filières végétales - investissement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Reboisement Forestier » de 150 000 € votée en 2012, un montant de 75 000 € au titre du dossier « Reboisement Forestier AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 75 000 € à l'Agence de Services et de Paiement, pour la prise en charge des dossiers 2012 d'aide au reboisement de peuplements forestiers pauvres ;

- d'attribuer à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe n° 2, pour un montant total de 106 900,84 €, dans le cadre de l'enveloppe de 150 000 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement, pour la prise en charge des dossiers de reboisement de peuplements forestiers pauvres en 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Agence de Services et de Paiement, l'avenant à la convention 2012 de gestion en paiement associé du dispositif 122 B, joint en annexe n° 1 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-649

sur l'agriculture : filières animales - investissement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 € votée en 2008, un montant de 6 229,76 € au titre du dossier « CP5D4220SI appui aux filières AP » ;

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant global de 32 642,78 € au titre du dossier « CP5D4220SI appui aux filières AP » ventilé comme suit :

- 22 924,23 € pour l'élevage bovin-ovin AP,
- 9 718,55 € pour la Filière porcine AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** Filières bovine et ovine*

- 22 924,23 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filières bovine et ovine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1,

** Filière porcine*

- 9 718,55 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements d'amélioration de l'environnement en filière porcine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe 1,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 12-309 de la Commission Permanente du 25 mai 2012, en annulant la subvention de 4 629,76 € attribuée à l'EARL Alain Rougueulle,

- n° 11-52 de la Commission Permanente du 28 janvier 2011, en annulant la subvention de 1 600 € attribuée à Monsieur Jean-Pierre DEBOS ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-650

sur l'agriculture : filière équine - Recherche

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES), l'avenant n° 1 à la convention 2009-AGRI-183, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-651

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Qualité hors CPER » de 440 000 € € votée en 2012, un montant de 297 207 € au titre du dossier « 12DAEQUAVF - Qualité AE », ventilé comme suit :

- . 297 207 € pour Qualité AE,

- sur l'AESUB « Soutien aux manifestations et animations agricoles de terroir » de 65 000 € votée en 2012, un montant de 2 500 € au titre du dossier « 12DAETERRO – Soutien aux manifestations et animations agricoles de terroir AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 297 207 € à IRQUA Normandie, pour son programme d'actions 2012, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 393 633 € TTC,

- 2 500 € à l'Association « Aux cidres, etc..., pour l'organisation de son festival édition 2012, sur la base d'une dépense subventionnable éligible fixée à 14 947 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour le dossier relatif à IRQUA Normandie :

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, accompagné des éléments complémentaires mentionnés dans la convention jointe en annexe 1,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'approuver :

- l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique régionale dans le cadre du CPER Politique Qualité et Valorisation des produits année 2013, joint en annexe 2,

- l'appel à projets 2013 pour le soutien aux actions de promotion de produits alimentaires sous signes officiels de la qualité et de l'origine dans le cadre de la mesure 133 du FEADER, joint en annexes 3 et 4 ;

- de modifier l'annexe de la délibération n° 11-604 du 23 septembre 2011 en la remplaçant par l'annexe 7 jointe,

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec IRQUA Normandie, la convention n° 2012-AGRI-189, jointe en annexe 1,
 - avec le Syndicat PRIM'HOLSTEIN du Calvados, la convention n° 2012-AGRI-104, jointe en annexe 5,
 - avec l'Association « Aux cidres, etc... », la convention n° 2012-AGRI-171, jointe en annexe 6,
 - avec le Syndicat de défense et de promotion du bœuf traditionnel normand, l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-5, jointe en annexe 7,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-652

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – investissement – aide aux investissements nécessaires à une démarche qualité (FEADER mesure 121C5)

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

- sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à l'ASP, un montant de 200 000 €, pour la prise en charge des dossiers d'aides aux « investissements nécessaires à une démarche qualité » au titre de l'année 2012,

- aux divers bénéficiaires figurant en annexe 1, les subventions figurant dans cette même annexe, pour un montant total de 193 379,12 € dans le cadre de l'enveloppe de attribuée à l'ASP ;

- d'autoriser l'ASP à verser :

- d'une part, aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe, pour un montant total de 193 379,12 €,

- d'autre part, sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant total de 193 379,07 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de subvention accordée,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région et du FEADER seront réduites au prorata ;

- d'approuver l'appel à projets 2013, pour le soutien aux investissements nécessaires à une démarche qualité (mesure 121C5 du FEADER), joint en annexe 2 ;

- de modifier :

- la délibération n° 10-928 de la Commission Permanente du 17 décembre 2010 comme suit : l'aide de 825 € attribuée à la SCEA La Guesnerie, au titre de la mesure 121C5 et sa contrepartie FEADER équivalente, est annulée,

- la délibération n° 10-346 de la Commission Permanente du 28 mai 2010 comme suit : l'aide de 1 200 € attribuée à Monsieur Gonzague BRIONNE, au titre de la mesure 121C5 et sa contrepartie FEADER équivalente, est annulée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-653

**sur l'agriculture : aide aux investissements agroalimentaires et transformation fermière
CPER - investissement**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Transformation fermière » de 550 000 € votée en 2012, les montants suivants :

- . 15 000 € au titre du dossier « 12DAPTRAN Transformation fermière AP »,
- . 285 000 € au titre du dossier « 12DAPTRAN Transformation fermière AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- pour un montant total de 12 738,30 € à deux bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 2, au titre de « l'aide aux investissements de transformation à la ferme »,

- un montant de 285 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), pour la prise en charge des dossiers 2012, au titre de « l'aide aux investissements de transformation à la ferme »,

- à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 339 471,47 €, dans le cadre de l'enveloppe totale de 535 000 € attribuée à l'ASP en 2012, pour la prise en charge des dossiers « Investissements de transformation à la ferme » au titre de l'année 2012 ;

- d'autoriser l'ASP à verser :

- d'une part, aux bénéficiaires énumérés en annexe 2, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe, pour un montant total de 339 471,47 € sur la dotation 2012 qui lui a été attribuée,

- d'autre part, sur ces dossiers la contrepartie FEADER, pour un montant de 339 471,38 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les bénéficiaires :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et un taux d'aide maximum de 22,5 %,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP), l'avenant n° 5 à la convention relative à la gestion en paiement associé du dispositif « Investissement de transformation à la ferme (121C4) », joint en annexe 1,

Diffusée le :

- avec l'EARL MARIE-ROCHER, l'avenant n° 1 à la convention n° 121.10.D050.000007, joint en annexe 3,

- avec le GAEC MERCIER, l'avenant n° 1 à la convention n° 121.10.D061.000125, joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-654

**sur l'agriculture : actions partenariales et novatrices au service des professionnels -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Recherche, expérimentation et innovation HCPER » de 410 000 € votée en 2012, un montant de 35 000 € au titre du dossier « 12DAERECHE – Recherche, expérimentation et innovation AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, les montants suivants :

- 5 000 € pour une action 2012 sur l'agriscopie, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 10 000 € HT,

- 15 000 € pour une action 2012 sur les travaux prospectifs sur la PAC 2014-2020, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 47 500 € HT,

- 15 000 € pour une action 2012 intitulée « Etude prospective lait », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 45 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, les conventions n° 2012-AGRI-186, 2012-AGRI-185 et 2012-AGRI-197, jointes en annexe 1, 2A et 2B,

- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, l'Institut Français des Productions Agricoles et l'Association de Recherche Appliquée à la Transformation Cidricole, la convention n° 212-AGRI-32, jointe en annexe 3,

- avec l'Institut de l'Elevage, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados, la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, l'avenant n° 1 à la convention n° 2012-AGRI-116, joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-655

sur les ressources marines : filière pêche - investissement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière Pêche HCPER » de 90 000 € votée en 2012, un montant global de 75 864,18 €, au titre du dossier « 12PECHEI-Filière pêche HCPER AP», ventilé comme suit :

- 73 239,18 € pour « Action en faveur de la flottille de pêche AP » ;
- 2 625 € pour « Aide à l'installation des jeunes pêcheurs AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

**conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008*

- 47 365,08 € répartis entre onze bénéficiaires, au titre des investissements à bord des navires de pêche, répartis conformément à l'annexe 1 jointe,

- 2 625 € à un bénéficiaire, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément à l'annexe 2 jointe ;

** au titre des actions en faveur de la flottille de pêche*

- 21 400 € à l'Institut Maritime de Prévention, pour le projet d'équipement en VFI des élèves du lycée maritime et l'équipement du bateau école « Ma Normandie » en dispositif individuel de localisation, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 21 400 € TTC,

- 4 474,10 € à la Coopérative d'Armement des Pêcheurs Artisans de la Manche, pour l'équipement en gilets VFI des marins-pêcheurs de la CAPAM, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 4 474,10 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

** Investissement à bord des navires de pêche*

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'avis de conformité du centre de sécurité des navires,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

** Installation des jeunes pêcheurs*

- la totalité de la subvention sera versée en une fois, sur production de l'acte d'acquisition du navire,
 - dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,
 - les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 3,75 % et des montants subventionnables ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier relatif à la modernisation de la flottille de M. VICQUELIN, armement l'EUROPE ;
 - d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Institut Maritime de Prévention (IMP), la convention n° 2012 PCM 37, jointe en annexe 3,
 - avec la SA CAPAM, la convention n° 2012 PCM 38, jointe en annexe 4,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-656

sur les ressources marines : filière pêche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière Pêche Hors CPER » de 235 000 € votée pour 2012, un montant global de 6 000 € au titre du dossier « 12PECHEF – Filière Pêche HCPER en AE » ventilé comme suit :

- 6 000 € au titre du dossier « Soutien à la filière AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien à la filière, une subvention de 6 000 € au Lycée Maritime et Aquacole, pour son programme de valorisation des métiers de la mer, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 12 000 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Lycée Maritime et Aquacole, la convention n° 2012 PCM 39, jointe en annexe;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-657

sur les ressources marines : filière cultures marines - investissement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière Cultures Marines HCPER » de 500 000 € votée en 2012, un montant global de 166 160,07 € au titre du dossier « 12PCULMI-Filière Cultures Marines HCPER AP » ventilé comme suit :

- 68 160,07 € pour « les investissements productifs dans l'activité de la conchyliculture »,

- 98 000 € pour « les projets pilotes en conchyliculture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- au titre des investissements productifs en faveur de l'aquaculture, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 09-74 du 6 février 2009, un montant total de 68 160,07 € réparti entre 6 bénéficiaires, conformément au tableau joint en annexe 1,

- au titre des projets pilotes en aquaculture, conformément au règlement régional adopté en Assemblée Plénière par délibération n° 10-54 du 24 juin 2010, un montant de 98 000 € à un bénéficiaire, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

** pour les investissements productifs*

- les aides sont accordées sur la base des taux d'aide des montants subventionnables indiqués en annexe 1,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

** pour les projets pilotes*

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation :
 - . d'un imprimé de demande de versement (en deux exemplaires),
 - . d'un état récapitulatif des dépenses qui devra reprendre poste par poste et facture par facture l'ensemble des dépenses réalisées. La date des factures et des paiements correspondants devra être clairement indiquée,
 - . d'une copie des factures certifiées acquittées par les fournisseurs (ceux-ci devront préciser la date de règlement et le mode de paiement utilisé et apposer leur cachet et leur signature à côté de la mention « facture certifiée acquittée »,

Diffusée le :

- . si les factures présentées ne sont pas certifiées acquittées par le fournisseur, l'état récapitulatif des dépenses doit être certifiée par le commissaire aux comptes ou l'expert-comptable, les factures présentées non acquittées doivent être accompagnées d'une copie du relevé bancaire ou postal correspondant au paiement de cette facture,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la SA SATMAR, la convention n° 2012-PCM-40, jointe en annexe 3,
 - avec la SARL HxH, la convention n° 2012-PCM-41, jointe en annexe 4,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-658

sur les ressources marines : études et recherche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Etudes et Recherche HCPER » de 515 000 € votée en 2012, un montant global de 8 000 € au titre du dossier « 12PETURECH – Etudes et recherche HCPER AE » ventilé comme suit :

- 1 000 € au titre du dossier « Animation du littoral AE »,
- 7 000 € au titre du dossier « Projets de Recherche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 000 € à l'Association « Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée Normandie », pour l'organisation du championnat national de pêche sous-marine en apnée par équipe, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 10 207 € TTC,

- 7 000 € à INTECHMER (CNAM), pour la mise en œuvre du programme MIMETOX, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 36 300 € HT;

- de prévoir les modalités de paiement figurant dans les conventions jointes en annexe 1 et 2, article 4 « modalités de versement de la subvention » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'Association « Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée Normandie » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la l'Association « Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée Normandie », la convention n° 2012 PCM 42, jointe en annexe 1,

- avec INTECHMER/CNAM, la convention n° 2012 PCM 43, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-659

sur la formation professionnelle : Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle – Carte des formations : Evolution de la carte des formations professionnelles initiales : rentrée 2012, la voie de formation par apprentissage

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du Diplôme de Technicien Supérieur (DTS) en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique (IMRT) et à la reconnaissance du grade de licence pour la période de trois ans, conclue pour les enseignements de la promotion 2012-2015 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du Diplôme de Technicien Supérieur (DTS) en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique (IMRT) et à la reconnaissance du grade de licence ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-660

**sur la formation tout au long de la vie : Plan Régional de Développement des
Formations Professionnelles**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 871 000 € votée pour 2012, un montant total de 88 944 €, réparti ainsi :

- 61 815 € sur le dossier 12JPBP pour le financement du Partenariat ;
- 16 079 € sur le dossier 12JPAIO pour le financement de l'AIO ;
- 11 050 € sur le dossier 12JPVAE pour le financement de la VAE ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région :

→ au titre du partenariat :

- 17 000,00 € à l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie de Basse-Normandie ;
- 13 300,00 € à Plastalliance ;
- 1 515,00 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- 30 000,00 € à l'ONISEP ;

→ au titre du programme Accueil Information Orientation :

- 16 000,00 € à la cité des Métiers de l'Orne ;
- 1 160,00 € au Lycée Lemonnier ;
- 3 980,00 € au Lycée Doucet ;
- 1 200,00 € au Lycée Cornu ;
- 2 000,00 € à la MFR les Moutiers en cinglais ;
- 3 723,45 € à la CCI de Caen pour l'ICEP ;
- 2 044,07 € au Lycée Lépine ;
- 2 046,60 € au Lycée Tocqueville ;

→ au titre de la VAE, conformément à l'annexe n° 2 jointe :

- 9 100,00 € au GIP-FCIP ;
- 650,00 € au Gréta du Calvados ;
- 650,00 € au Gréta du Cotentin ;
- 650,00 € à l'Université d'Angers ;

- de prendre en charge les frais de déplacement de Monsieur Mathieu LEUCLEUZIAT pour un montant de 79,00 €

- d'autoriser :

- l'engagement de la Région et la signature du Protocole d'accord régional pour agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de la vie dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire 2012-2017, conformément à l'annexe n° 1 ;
- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-661bis

sur la formation tout au long de la vie : apprentissage

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de type AESUB « fonctionnement des CFA » d'un montant de 36 051 800 € votée pour 2012, un montant total de 7 632 661,29 €, réparti ainsi :

- 7 532 475,32 € sur le dossier 12JBCFA « aide au fonctionnement des CFA » ;
- 53 950,37 € sur le dossier 12JAIDEAPP « aide aux apprentis » au titre du COM , sur le sous-dossier 12JFSACOM « Fonds Social Apprentis COM » ;
- 46 235,60 € sur le dossier 12JCFAPEDA « CFA – aide pédagogique » ventilé comme suit :
 - 9 541,50 € sur le sous dossier 12JEDUCCIT « Education à la citoyenneté et questions de société » ;
 - 36 694,10 € sur le sous dossier 12JPUBDCOM « Accompagnement public en difficulté » au titre du COM ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- le solde des subventions de fonctionnement des CFA, pour un montant total de 7 532 475,32 € conformément à l'annexe 1, colonne d, au titre de l'exercice 2012 ;
- au titre du Fonds social apprentis 53 950,37 € conformément à l'annexe 2 ;
- pour le financement de l'Appel à projet Régional des CFA, 9 541,50 € conformément à l'annexe 3, au titre de « l'Education à la citoyenneté et aux questions de société » ;
- pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés, au titre de « l'Accompagnement public en difficulté » :
 - 8 250 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Caen Honfleur Lisieux (ICEP) ;
 - 13 880 € au CFA annexé à l'EPLEFPA de Vire ;
 - 2 550 € au CFA annexé à l'EPLEFPA de Coutances ;
 - 900 € à l'Aftam de Cherbourg ;
 - 5 100 € au Groupement Interconsulaire de la Manche (FIM-CFA) ;
- pour le financement des bilans cognitifs, au titre de « l'Accompagnement public en difficulté » :
 - 2 695,50 € au CFA annexé à l'EPLEFPA de Vire ;
 - 2 100 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Caen Honfleur Lisieux (ICEP) ;
 - 1 218,60 € à la Maison des mots ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-662

sur la formation tout au long de la vie : investissements

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation de programme l'APSUB « Aide à l'investissement dans les CFA » de 8 700 000 € votée pour 2012, un montant total de 7 063 974,40 €, sur le dossier 12JINVPPPI « Plan pluriannuel d'investissement immobilier – CFA », réparti ainsi :

- 3 531 987,20 € sur le sous dossier 12JINVPPHC « PPII hors contrat d'objectif et de moyen » ;

- 3 531 987,20 € sur le sous dossier 12JINVPPCO « PPII contrat d'objectif et de moyen » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région :

- 7 063 974,40 € à la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Manche pour l'IFORM ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-663

sur la formation tout au long de la vie : animation territoriale

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant total de 36 792 € sur le dossier 12JFELANS « Espaces locaux d'activités novatrices » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, les subventions suivantes :

au titre des Elan'S

- 36 792 € à l'INFREP de Cherbourg, selon l'annexe n° 1 ;

au titre de la rémunération des stagiaires

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n°2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-664

**sur l'accompagnement des mutations économiques – Aide aux entreprises en difficultés
relevant de la charte automobile**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AE CPER de 10 900 000 € votée dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, un montant total de 11 720,80 € pour le programme "Accompagnement des mutations économiques", sur le dossier CP5J311ENT « Accompagner les entreprises – Création / Reprise » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, au titre du programme "Accompagnement des mutations économiques", un montant total de 11 720,80 € à l'organisme prestataire AFPI-ITIBANOR, pour MECAPLAST ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-665

sur la formation tout au long de la vie : moderniser les outils

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'imputer sur les crédits du chapitre 931 la somme prévisionnelle totale de 16 688,36 € pour l'organisation du séminaire de réflexion autour des enjeux, objectifs et modalités de l'action régionale à l'occasion des travaux de préfiguration du Service Public Régional de Formation Permanente (SPRFP), dont 6 000 € pour un cocktail déjeunatoire ;

- de prendre en charge les frais listés conformément à l'annexe n° 1 jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les montants attribués ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-666

sur la formation tout au long de la vie : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de programmer l'intervention du FSE dans le cadre de la subvention globale à hauteur de 54 790 € sur le dispositif « Microprojets » pour les projets de l'Association Bon Week End, La Boîte aux Lettres Association de Lutte contre l'Illettrisme d'Alençon, et la SCOP Le Messageur ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AESUB de 2 038 000 € votée en 2012 pour la formation dans les entreprises et les associations 54 790 € sur le dossier 12JMPFSE « Microprojets associatifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, au titre du programme "Microprojets associatifs" :

- une subvention de 18 400 €, représentant 80 % du coût du projet établi à 23 000 €, à l'association « Bon Week End » pour la création d'outils de communication et de sites internet pour les structures du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire ;

- une subvention de 17 990 €, représentant 80 % du coût du projet établi à 22 488 €, à « La Boîte aux Lettres, Association de Lutte contre l'Illettrisme d'Alençon, pour la création de parcours de formation à destination de demandeurs d'emploi et de salariés en difficulté dans les savoirs de base en y incluant la formation en ligne ;

- une subvention de 18 400 €, représentant 80 % du coût du projet établi à 23 000 €, à la SCOP Le Messageur pour le développement des services innovants pour l'accessibilité des déficients auditifs à la communication, dans leur vie privée, professionnelle, citoyenne ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de l'opération pour les structures porteuses de microprojets FSE du fait notamment des délais dus à la demande de complément d'information ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-667

sur la formation tout au long de la vie : une formation, un emploi

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AEMO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant total de 276 710,64 € au titre du dossier 12JFOREM « Une formation un emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », un montant total de 276 710,64 € réparti comme suit :

- 4 362,40 € conformément à l'annexe n° 1 jointe ;
- 268 748,24 € conformément à l'annexe n° 2 jointe ;
- 3 600,00 € conformément à l'annexe n° 4 jointe ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n° 5, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager la formation individualisée sur les crédits du Chèque Formation pour répondre à la demande de l'entreprise BOCCARD relative au recrutement de 7 demandeurs d'emploi, conformément au tableau figurant en annexe n° 3 jointe ;

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-668

sur la formation tout au long de la vie : Financements Individuels de Formation

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AE SUB « Formation Professionnelle Continue » de 5 800 000 €, votée pour 2012, un montant total de 24 504 € au titre du dossier 12JFINDIV « financements individuels de formation », conformément à l'annexe n°1 jointe ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, un montant total de 24 504 € à divers organismes, au titre des financements individuels, conformément à l'annexe n° 1 jointe ;
- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;
- au titre de la rémunération des stagiaires, de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n° 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-669

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois trempins et des contrats aidés – formation des actifs et des salariés – aide au reclassement

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée en 2012, un montant total de 87 915,98 € réparti ainsi :

→ pour le programme *"Formation des emplois tremplins et des contrats aidés"* :

- 2 811,98 € sur le sous dossier 12JAFCA « Formation des contrats aidés » ;
- 3 200 € sur le sous dossier 12JAETP « Formation des emplois tremplins » ;

→ pour le programme *"Aide au reclassement"* :

- 19 677 € sur le sous dossier 12JCSP « Contrats de sécurisation professionnelle » ;

→ pour le programme *"Formation des actifs"* :

- 60 114 € sur le sous dossier 12JFSAL « Formation des salariés » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région :

→ au titre du programme *"Aide au reclassement"* :

↳ *Dispositif de salariés licenciés* :

- 1 214 € à Boulay Formation ;
- 1 180 € à l'AFPA Coutances ;
- 1 785 € à l'Ecole des Métiers du Web ;
- 1 120 € au Cours Caennais esthétique et Coiffure ;
- 1 772 € au CFPJ ;
- 1 881 € à l'AFPA Alençon ;
- 1 387 € à La Maison Passive Service ;
- 1 121 € à l'AFPA Cherbourg ;
- 8 217 € à l'AFPI ITIBANOR ;

→ au titre du programme *"Formation des actifs"* :

- 15 000 € à Vaudeloges ;
- 8 315 € à Saint-Michel Avranches ;
- 24 523 € à Manuplast à la Ferté-Macé ;
- 7 700 € à HELLER JOUSTRA à Trun ;
- 4 576 € à la Société Nationale de Sauvetage en Mer ;

→ au titre du programme *"Formation des emplois tremplins et des contrats aidés"* :

- 2 811,98 € conformément à l'annexe n° 1 ;
- 3 200 € conformément à l'annexe n° 2 ;

- d'imputer la somme de 2 113 € concernant des actions de formation pour les salariés licenciés économiques réalisées par des centres AFPA de Basse Normandie sur les marchés attribués pour 2012-2013 à l'AFPA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-670

sur le développement économique : aides directes aux entreprises

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

→ sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 €, votée en 2012, les montants suivants :

- 200 000 € au titre du dossier 12CCREAENI « Soutien à la création d'entreprises » ;
- 1 396 153,25 € au titre du dossier 12CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel » ;

→ sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel » de 3 884 558 €, votée en 2012, un montant de 50 000 € au titre du dossier 12CBASSINF « Bassins en difficulté » ;

- d'attribuer :

→ sur le chapitre 909 du budget de la Région, les aides suivantes :

- 200 000 € en subvention pour 2 bénéficiaires au titre de la PRCE, conformément à l'annexe n° 1 jointe ;
- 1 176 000 € en prêt à taux zéro pour 2 bénéficiaires au titre de l'ARE, conformément à l'annexe n° 2 jointe ;
- 200 000 € en prêt à taux zéro au titre du minimis à la SA Constructions Mécaniques de Normandie, sachant que le remboursement de ce prêt interviendra en une seule fois au plus tard au 1er décembre 2013 ;
- 20 153,25 € au titre des retours de fonds aux Conseils Généraux, conformément à l'annexe n° 4 jointe, et répartis comme suit :
 - 2 653,25 € pour le Conseil Général du Calvados,
 - 17 500 € pour le Conseil Général de la Manche ;

→ sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- 50 000 € en subvention pour un bénéficiaire au titre de l'ARR et du CRETE Pays d'Auge, conformément à l'annexe n° 1 jointe ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 10-371 de la Commission Permanente du 28 mai 2010, en prorogeant jusqu'au 31 décembre 2012 le programme aidé au titre de la PRCE pour la SAS MEDGIC GROUP à Fleury sur Orne ;
- n° 10-29 de la Commission Permanente du 5 février 2010, en modifiant l'échéancier de remboursement de l'ARE accordée à la SAS SERGE ROGER, conformément à l'annexe n° 3 jointe ;

• de prendre acte des difficultés de remboursements de l'ARE accordée à la SAS UNIPATIS à Domjean (50) par délibération n° 07-207 du 13 avril 2007 et d'approuver la reprise des recouvrements mensuels à compter d'octobre 2012 ;

- de rejeter la demande d'ARE présentée par la SARL L'EDIA à Drucourt (27) ;

Diffusée le :

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-671

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel » d'un montant de 3 884 558 €, votée en 2012, un dossier d'un montant de 98 697 €, relatif à l'outil GRC et au Pôle TES ;

- d'affecter

→ sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 €, votée en 2012, un montant de 225 838,45 € au titre du dossier 12CBASSINI Bassins en difficulté ;

→ sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel » de 3 884 558 €, votée en 2012, les montants suivants :

- 13 000 € au titre du dossier 12CCREAENF Soutien à la création d'entreprises ;
- 501 574 € au titre du dossier 12CEXPORTE Soutien à l'export ;
- 560 412,40 € au titre du dossier 12CBASSINF, Bassins en difficulté ;
- 127 188,38 € au titre du dossier 12CMODOUTF, Modernisation des outils ;

→ sur l'AESUB « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 118 065,53 € au titre du dossier CP5C211000 Intelligence Economique ;

- d'attribuer :

→ *sur le chapitre 909 du budget de la Région les aides suivantes :*

- 200 000 € en subvention à EURO CRM au titre du CRETE Pays d'Auge,
- 25 838,45 € à la CDC du Pays de Camembert ;

→ *sur le chapitre 939 du budget de la Région les aides suivantes :*

- 13 000 € en subvention à l'Agence pour la Création d'Entreprise (APCE) pour la réalisation de sa prestation, dans le cadre de l'abondement en flux du portail www.entreprendre-basse-normandie.fr ;
- 409 724 € en subvention aux 11 bénéficiaires de l'APPEX conformément à l'annexe n° 1 jointe ;
- 11 850 € en subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Basse-Normandie (CCIR) pour le concours PRIMEX 2012 au titre du Soutien à l'export ;
- 80 000 € en subvention à UBIFRANCE, au titre du Soutien à l'export ;
- 36 053 € en subvention à l'ENSICAEN pour la mise en place d'un Campus virtuel de l'Intelligence Economique ;
- 44 929,60 € en subvention à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN) pour le projet INCA (Intelligence Collective pour l'Agriculture) ;
- 52 188,38 € à la CCI de Caen Normandie pour les développements d'une base documentaire ;
- 75 000 € à l'association Buy Normandie ;
- 37 082,93 € en subvention au Conseil National des Chevaux ;

Diffusée le :

- de modifier les délibérations suivantes :

- n°10-718 de la Commission Permanente du 22 octobre 2010, en prorogeant jusqu'au 31 juillet 2014 le programme aidé au titre du fonds de renouvellement immobilier en faveur de la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC) dans le cadre de la création d'ateliers sur le centre d'activités Louis Lumière à Cherbourg-Octeville,

- n°12-412 de la Commission Permanente du 29 juin 2012, l'annexe n° 5 APPEX 3, en indiquant un montant de l'assiette éligible de 64 033 €, pour le programme d'actions de la SARL CUBISYSTEM, le montant de la subvention restant inchangé ;

- n°12-412 de la Commission Permanente du 29 juin 2012, l'annexe n° 5 APPEX 3, en indiquant un montant de l'assiette éligible de 98 000 €, pour le programme d'actions de la SARL IGUANA YACHTS le montant de la subvention restant inchangé ;

- n°09-973 de la Commission Permanente du 18 décembre 2009, en transférant le montant du solde de l'aide attribuée initialement à l'Association SYGMA ENERGIE 50 pour un montant total de 60 000 €, à l'Association BGE Normandie Manche,

- d'annuler la subvention d'un montant de 28 697 € accordée au Pôle TES au titre de l'APPEX Collectif par délibération n°12-219 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 ;

- de vous prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur le prêt des entreprises répertoriées en annexe 2 jointe ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses dans le cadre de l'APPEX, répertoriées dans l'annexe 1 jointe, à compter du 1er juillet 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-672

sur le développement économique : soutien aux associations de filières

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB Soutien à l'investissement immatériel de 3 884 558 €, votée en 2012, un montant de 73 292 € ;

- d'affecter sur l'AESUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 10 118 105 € votée en 2012, un dossier d'un montant de 138 662,86 € au titre du dossier 12RMODSECF modernisation sectorielle Filières ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 « action économique » les aides suivantes :

- 74 250 € à l'association SOTRABAN pour cofinancer son plan d'actions 2012-2013 en faveur des PME/PMI du secteur de la sous-traitance ;
- 64 412,86 € à l'association ADPESRANC pour son plan d'actions 2012 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses :

- de la SOTRABAN pour les dépenses relatives au plan d'action 2012-2013, à compter du 1er juillet 2012,
- de l'ADPESRANC pour les dépenses relatives au plan d'action 2012 à compter du 1er janvier 2012 ;

- d'annuler la subvention de 73 292 € accordée à la SOTRABAN au titre de l'APPEX collectif par délibération n° 12-219 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-673

sur le développement économique : aides directes aux entreprises – SARL EFINOR

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 €, votée en 2012, un montant de 500 000 € au titre du dossier 12CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région l'aide suivante : 500 000 € en prêt à taux zéro au titre de l'avance régionale à l'entreprise à la SARL EFINOR MARINE à Beaumont-Hague ; ce prêt sera versé en totalité dès notification de la convention d'octroi, et son remboursement interviendra en une seule fois au plus tard au 1er décembre 2013.

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-674

sur le développement économique : Association Qualité Management (AQM) de Basse-Normandie – Club Normandie Entreprises Développement Durable (NEDD)

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 884 558 € votée en 2012, un montant de 26 000 € au titre du dossier 12CDDQUALF Management par le développement durable pour le Club Normandie Entreprise Développement Durable (NEDD) et l'outil RSD² ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région à l'Association Qualité Management (AQM), la subvention forfaitaire de 26 000 € pour la réalisation de l'animation du Club NEDD et l'utilisation de l'outil RSD² ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-675

sur le développement économique : Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

→ l'*AESUB « Economie sociale et solidaire »* de 1 200 000 €, votée en 2012, les dossiers suivants :

- 4 000 € pour « Soutien ressources COMM ESS F » au titre du dossier 12CHAMPESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE»,
- 6 000 € pour « Accompagnement ESS idée au projet F » au titre du dossier 12CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE» ;

→ l'*APSUB « Economie sociale et solidaire »* de 405 000 €, votée en 2012 :

- 45 000 € pour « Aide ESS investissement » au titre du dossier 12CENTRSOI « Aides aux entreprises sociales AP » ;

- d'attribuer :

→ sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- à l'Association Basse-Normandie Active : une subvention de 4 000 €, pour l'organisation de la manifestation sur l'épargne et la finance solidaire à Caen le 13 novembre 2012 ; il sera procédé au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application respectives : versement de la subvention à la notification, et demande de transmission d'un rapport d'activité (pour l'opération concernée) et d'un bilan financier d'opération au plus tard le 15 février 2013 ;
- à la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE), une subvention maximale de 6 000 € pour l'accompagnement du projet présenté dans le tableau joint en annexe, conformément au règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », voté le 17 décembre 2010 ;
- de prendre en compte les vigilances indiquées dans ce même tableau joint ;
- d'annuler l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura pu être versé, dans le cas où il apparaît - a posteriori - que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention ;
- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

→ sur le chapitre 909 du budget de la Région, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010 :

- une subvention maximale de 15 000 € à l'association Découvertes et passions d'hier et d'aujourd'hui ;
 - une subvention maximale de 15 000 € à l'association Passerelles vers l'Emploi ;
 - une subvention maximale de 15 000 € à la SARL Plateforme COBANOR TRITEX ;
 - de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;
 - pour l'association Passerelles vers l'Emploi, de déroger à la règle selon laquelle un délai de trois ans est requis pour une nouvelle attribution d'une aide à l'investissement matériel ;
- de déroger :
 - à la règle selon laquelle un délai de trois ans est requis pour une nouvelle attribution d'une aide à l'investissement matériel pour la SARL Plateforme COBANOR TRITEX ;
 - à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération pour la Maison pour l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE), pour Découvertes et Passions d'hier et d'aujourd'hui, pour Passerelles vers l'Emploi et pour la Plateforme COBANOR TRITEX ;
 - d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-676

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APSUB Fonds régional de recherche et d'innovation de 2 089 108 € votée en 2012, un montant de 3 810,21 € au titre du dossier 12RNATPARI cofinancement de projets nationaux et partenariats ;

- d'affecter :

→ sur l'APSUB Fonds régional de recherche et d'innovation de 2 790 108 € votée en 2012 : un dossier d'un montant de 1 543 € au titre du dossier 12RPIOSEOI soutien à la recherche privée ;

→ sur l'AESUB Fonds régional de recherche et d'innovation de 10 118 105 € votée en 2012, les dossiers suivants :

- 6 166 € au titre du dossier 12RNATPARF cofinancement de projets nationaux et partenariats ;
- 5 311,50 € au titre du dossier 12RDIFFUF soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches ;
- 179 457 € au titre du dossier 12RPIOSEOF soutien à la recherche privée ;
- 55 638,25 € au titre du dossier 12RPROMINF Promotion de l'innovation ;
- 131 633 € au titre du dossier 12RPIPOLEF soutien à la recherche collaborative privée et publique ;
- 565 252,06 € au titre du dossier 12RTTECNOF soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie ;

→ sur l'AESUB ARCHADE de 600 000 € votée en 2012, un dossier d'un montant de 73 298 € ;

- d'attribuer :

→ sur le chapitre 909 « action économique » les aides suivantes :

- 1 543 € à la SARL INGELIS pour sa participation à un projet d'innovation placé en Annexe n° 6 jointe ;

→ sur le chapitre 939 « action économique » les aides suivantes :

- 6 166 € au Conseil Général du Calvados pour la participation au fonctionnement de la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du GANIL ;
- 73 298 € à l'ENSICAEN pour le financement de l'allocation doctorale sur l'hadronthérapie dans le cadre du dossier ARCHADE, et de transférer 18 000 € à l'ENSICAEN pour le financement de cette allocation initialement accordée à ARCHADE par délibération n° 12-415 en date du 29 juin 2012 ;
- 3 515 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'organisation des colloques figurant en annexe n° 4 jointe ;
- 1 796,50 € aux établissements figurant en annexe n° 5 jointe pour rembourser les déplacements des lycéens vers des manifestations de culture scientifique ;
- 179 457 € aux 6 entreprises figurant en annexe n° 6 jointe pour leurs projets d'innovation ;
- 32 500 € à la CG PME de Basse-Normandie pour sa participation à l'action « INNOV'ACTIV » ;
- 15 000 € à Synergia pour sa participation à l'action « On Your Marks » ;
- 8 138,25 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour l'organisation par le Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie des Trophées de l'Agroalimentaire 2012 ;
- 52 429 € pour l'Institut Français des Producteurs Cidricoles pour sa participation au projet Optipress ;
- 39 260 € à la société Images ¾ (Biplan) pour sa participation au projet RA2i ;
- 39 944 € à la société Quadraxis pour sa participation au projet RA2i ;
- 52 005 € à l'ADRIA Normandie pour sa participation à l'UMT Viro-Control ;
- 36 179 € à l'ADRIA Normandie pour son action de certification EHEDG ;
- 12 064 € à l'ADRIA Normandie pour sa participation aux réseaux nationaux d'experts et la réalisation du test de la méthode HACCP de l'ANSES ;
- 465 004,06 € à l'association ADRIA Normandie pour ses activités de transfert de technologie du groupe innovation produit pour 2012-2013 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

→ la délibération n° 12-415 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 :

- pour réduire la subvention attribuée précédemment de 34 292 € à 30 481,79 € afin de tenir compte des nouveaux équipements subventionnés dans le cadre du cofinancement de projets nationaux tels que présentés en annexe 1 ;
- pour réduire la subvention attribuée à ARCHADE de 126 000 € à 108 000 €, le montant de 18 000 € correspondant au financement de l'allocation doctorale étant transféré à l'ENSICAEN ;
- pour remplacer Camille Prével par Perrine Kafara comme doctorante cofinancée par l'association Coeur et Cancer de Cherbourg, accueillie par l'Unité de recherche BIOTICLA ;

→ la délibération n° 12-556 en date du 21 septembre 2012 :

- pour prendre en compte la désignation de Pierre-François Vittoz sur le sujet COLIBRI, accueilli au LCMT et dont le directeur de thèse est Isabelle DEZ ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses :

- du Conseil Général du Calvados pour les dépenses relatives à la CLI du GANIL, à compter du 1er janvier 2012 ;
- de la CG PME de Basse-Normandie, de Synergia et du Comité d'Expansion Agroalimentaire au 1er février 2012 ;
- des porteurs de projets d'innovation dont la date de début de programme est présentée en annexe n° 6 jointe ;
- de l'association ADRIA Normandie au 1er janvier 2012 ;

- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la présente délibération dans le cadre de déplacement de lycéens et apprentis vers des manifestations de culture scientifique figurant en annexe n° 5 jointe ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention-cadre relative à la Commission Locale d'Information auprès du GANIL, présenté en annexe n° 2 jointe ;
- la convention d'application 2012 relative au financement de la CLI auprès du GANIL, placée en annexe n° 3 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-677

**sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : contrat de projets Etat –
Région 2007-2013**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 09-216 de la Commission Permanente du 24 avril 2009, afin de prendre en compte la nouvelle affectation de la subvention concernant le projet R25_p1 CYCERON pour la construction d'une salle blanche pour la radiochimie ;
- de proroger la convention n° 09P01459 en date du 26 mai 2009 jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-678

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 900 000 €, votée en 2012, un montant de 912,55 € ;
- d'affecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 900 000 €, votée en 2012, un montant global de 38 629,71 € au titre du dossier «12TINGENIF » « Renforcement de l'ingénierie » au titre du « FACIT » ;
- d'attribuer, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », une subvention de 38 629,71 € au titre du « FACIT », conformément à l'annexe 1 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte les dépenses à compter du :
 - 3 juillet 2012 pour Luc Verschooris ;
 - 13 août 2012 pour la Commune de Carolles ;
 - 22 août 2012 pour Lionel LISSOT et Laurent BLAISE ;
 - 28 août 2012 pour David JUQUIN.
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-679

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Réunie le vendredi 26 octobre 2012, à partir de 14 H 10, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI,

Sont excusés :

Philippe AUGIER (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Valérie NOUVEL), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Bertrand DENIAUD).

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Qualité dans le tourisme » de 2 951 000 € votée pour 2012 les montants suivants :

- 986 328,30 € au titre du dossier « 12TFILIERI » «Développement des Filières Prioritaires » ventilés comme suit :

- 38 678,40 € au titre de « Tourisme et Handicap » ;
- 12 124,50 € au titre du « Tourisme autour du cheval » ;
- 935 525,40 € au titre des « Véloroutes et Voies Vertes » ;

- 172 650 € au titre du dossier « 12TAREI » « Aides aux Entreprises » dans le cadre de l'Avance Régionale à l'Entreprise ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme » :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région*

- 38 678,40 € au titre de « Tourisme et Handicap » conformément à l'annexe 1 ;
- 12 124,50 € à la communauté de communes du Pays du Haras du Pin au titre du « Tourisme autour du cheval » ;
- 935 525,40 € au Conseil Général du Calvados au titre des « Véloroutes et Voies Vertes » ;

- un prêt à taux zéro de 172 650 € à la SARL Le Relais de la Forêt pour la réalisation de travaux de rénovation, d'extension et de mise aux normes, sur la base d'une dépense éligible de 1 235 451,30 € HT ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1er mars 2012 pour la SARL Le Relais de la Forêt à Montfiquet (14)
- 26 juin 2012 pour la SARL le Relais de la Forêt à Dompierre (61)
- 23 août 2012 pour la commune de Ouistreham (14)
- 12 mars 2012 pour le Conseil Général du Calvados

- de prévoir les modalités de versement :

** pour le projet Caen-Flers porté par le Conseil Général du Calvados*

- versement d'un acompte de 600 000 € à la signature de la convention
- le solde, sous forme d'acomptes successifs en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

** pour les dossiers d'investissement*

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

Diffusée le :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- le versement du prêt à taux zéro pour l'entreprise SARL le Relais de la Forêt à Montfiquet s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature de la convention
- 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30 % des dépenses prévues.
- l'échéancier de remboursement sera réparti en 10 semestrialités comme suit :
 - 17 265 € au 01/10/2014
 - 17 265 € au 01/04/2015
 - 17 265 € au 01/10/2015
 - 17 265 € au 01/04/2016
 - 17 265 € au 01/10/2016
 - 17 265 € au 01/04/2017
 - 17 265 € au 01/10/2017
 - 17 265 € au 01/04/2018
 - 17 265 € au 01/10/2018
 - 17 265 € au 01/04/2019

• d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR